



L'Uniopss, 60 ans déjà

Éléments historiques de l'histoire de l'Union

Dossier documentaire

Présentation

Au sortir de la 2^{ème} guerre mondiale, l'idée d'ouverture à un droit égal pour tous les français fait son chemin ; il s'agit de garantir l'ensemble des français contre les principaux risques : maladie, vieillesse, etc. par un certain nombre de prestations. Ainsi est née la Sécurité sociale avec ses différentes branches.

Les œuvres privées, à l'époque largement confessionnelles, voient alors leur avenir comme incertain. En 1947, l'Uniopss est créée afin de regrouper l'ensemble de ces œuvres. Pour les fondateurs de l'Uniopss, notamment Charles Blondel et Serge Oberlin, il s'agit de passer de la charité à la solidarité, de l'obligatoire et institutionnel au libre et spontané, pour un pluralisme, pour la laïcité... Ces concepts toujours modernes fondent notre mouvement et sont la base pour la construction des solidarités de demain.

Présentation du dossier

Ce dossier contient des documents ressources sur l'histoire de l'Uniopss, dans le cadre de ses 60 ans.

Vous y trouverez notamment des articles d'Union Sociale et des références à des documents d'analyse sur le sujet. Nous vous proposons des extraits et le texte intégral des articles cités.

Dossier établi au 15 octobre 2007 par Violaine Delay, Uriopss Rhône-Alpes, et Cécile Bettendorff, Uniopss.

SOMMAIRE

● Naissance de l'Uniopss	3
● Histoire de l'Uniopss	14
● Pour compléter	26

NAISSANCE DE L'UNIOUSS

● La pensée, en matière de politiques sociales, des fondateurs de l'Union Nationale Interfédérale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales (UNIOUSS) / François Boursier, septembre 2000, 116 p. Document disponible sur demande aux adresses suivantes : fb.boursier@uriopss-ra.asso.fr / secretariat@uriopss-ra.asso.fr

Au sommaire :

Introduction :L'Uniopss, une institution paradoxale

L'aspiration à faire du neuf

Pensée et action modernisatrice

Qui sont les fondateurs de l'Uniopss ?

Quelles politiques sociales ?

Une culture politique pour situation paradoxale

1-Historiographie des institutions sanitaires et sociales

11 Une histoire en friches

12 Une problématique nouvelle : le concordat social

2- La revue *Union Sociale*

21 Le choix d'une source

22 L'enjeu d'une communauté de lecteurs

23 Évolution de la revue 1948-1952

24 La symbolique du « Pont »

3-La pensée, en matière de politiques sociales, des fondateurs de l'UNIOUSS, (le cas de l'enfance inadaptée)

31-Les raisons fondatrices : de la brutale nécessité d'une alliance défensive, à la permanence des principes

32- La matrice intellectuelle des fondateurs de l'UNIOUSS

Les non-conformistes des années 30

Les semaines sociales (1937-1947) et les Secrétariats sociaux

L'esprit du concordat social

33- Le champ d'intervention de l'Uniopss

L'organisation au service des œuvres

Présence institutionnelle

L'interfédération en pratique

34 L'enfance inadaptée comme révélateur

Les raisons d'un choix

La construction d'une politique cohérente dans l'Entre deux guerres

L'héritage de Vichy

La nouvelle donne des années de reconstruction

L'Uniopss et l'organisation du secteur de l'enfance inadaptée

35 De l'enfance malheureuse et moralement abandonnée à l'enfance inadaptée, la pensée des fondateurs de l'Uniopss

La spécialisation nécessaire

La modernisation des établissements

La professionnalisation

La prévention

Les œuvres privées au service de la famille

Conclusion :Pour une histoire de l'Uniopss

Annexes

Les éditoriaux de la revue *Union Sociale*, 1948-1952

Un certain regard :critique de la modernité

EXTRAIT

Conclusion : Pour une histoire de l'Uniopss

Ce travail, nous a permis de mettre en évidence le discours des fondateurs de l'Uniopss. Le rapport de forces qui s'est imposé, entre Elle et l'Union nationale des « Sauvegarde » fixe bien les enjeux de l'époque pour l'Uniopss. L'essentiel pour celle-ci, c'était l'indépendance associative, et partant le refus de la confusion des genres entre public et privé. Ceci conforte l'idée que le plus important pour les fondateurs de l'Union, n'était pas situé dans le champ des politiques sociales, stricto sensu, mais davantage dans le bien fondé des œuvres privées, libres de conduire leur action. Ils se révèlent très ouverts, à la diversité des méthodes d'intervention et de prise en charge. Ils conjuguent sur ce plan, en permanence, tradition et modernité.

Le risque de « nationalisation » du secteur de l'enfance, était une réalité. Et les responsables de l'Uniopss, sont « montés au créneau » pour affirmer ce qui était impossible et dangereux, pas seulement pour les œuvres, mais pour la société et même la civilisation.

Ce qui apparaît fortement sous la plume des dirigeants, mais aussi dans les faits, c'est la dimension politique de leur projet. L'affirmation de la liberté des œuvres, de leur autonomie, mais aussi la nécessité de leur regroupement. La nécessité du dialogue et de la négociation avec les autorités publiques, dans leur diversité. Toute l'action et la philosophie de l'Uniopss consisteront à convaincre les deux mondes, et de vaincre les réticences de part et d'autre. Elle va réussir à créer un espace autonome de délibération.

La question se pose toujours de poursuivre et d'approfondir la recherche entreprise ici. Prenant la direction de l'Uniopss, à la suite de Robert Prigent, Henri Théry s'exprime dans la revue de l'Uniopss en janvier 1976 :

« Avec le recul du temps, les historiens de l'action sociale diront peut-être un jour ce que fût la portée véritable de l'initiative des quelques hommes qui décidèrent en 1947 de *jeter un pont*, non seulement entre les œuvres et les institutions publiques ou semi-publiques, mais aussi entre les œuvres elles-mêmes. Le docteur Oberlin, Charles Blondel et Jean Renaudin, pour ne citer que les disparus, comme le faisait ici même Robert Prigent, le mois dernier, quelques autres aussi qui furent les pionniers des premières Uriopss ou Udoopss, n'avaient probablement pas conscience qu'ils allaient jouer un rôle qu'on qualifiera peut-être demain d'historique. Mais on peut, dès aujourd'hui, se demander ce qu'aurait été le cours des choses sans l'existence de l'Uniopss. Pour beaucoup qui nourrissaient alors l'ambition de doter la société française d'un système de Sécurité sociale couvrant tous les grands risques et besoins d'ordre social, les œuvres avaient fait leur temps. Et, sans doute, l'auraient elles fait si chacune était restée repliée sur son petit univers, ignorant ce qu'elle pouvait apporter à la collectivité, ce qu'elle pouvait aussi y trouver en possibilités et ressources nouvelles. Oui, que se serait-il passé si l'Uniopss n'avait pas subitement proposé, tant au public qu'au privé une vision différente de leurs rapports et de leurs rôles respectifs ? ».

C'est là, que se situe l'innovation. Cette institution a travaillé à la constitution d'une culture politique, faite de négociation et de compromis. Elle se refuse à la revendication, comme le rappelle Jean Renaudin au premier congrès de l'Uniopss en 1951 à Lyon. Elle se veut lieu de rencontre, de confrontation des expériences, d'étude ; Elle crée ainsi un espace de délibération. Il serait intéressant de suivre ce projet au fil du temps. Son histoire a partie liée, avec celle de l'État providence. Leurs destins sont scellés. Le retour, très fort de l'Uniopss, sur la scène publique, correspond à la crise de celui-ci : les deux faces nécessaires des politiques sociales.

. Le temps a fait son œuvre et plus de cinquante ans après, l'Uniopss est toujours présente sur le terrain de l'action sociale et sanitaire. Écrire l'histoire de cette institution nécessiterait aussi d'aborder la question des Unions régionales, et toute la diversité des sensibilités qu'elles expriment. Car ce « réseau » est composé d'ensembles très divers. C'est une des réussites de l'Uniopss que d'avoir su gérer cet ensemble. Cette construction, véritable ministère privé des affaires sanitaires et sociales, a joué et joue encore un rôle dans l'organisation des affaires de la cité, ce passé contient du futur.

L'Uriopss Rhône-Alpes 1947 – 1951 : naissance d'un réseau / François Boursier, 1999, 84 p. Document disponible sur demande aux adresses suivantes : fp.boursier@uriopss-ra.asso.fr / secretariat@uriopss-ra.asso.fr

Au sommaire :

Introduction

Etat des recherches

Intérêt historique

Axes de recherche

Première partie : "Organiser la champignonnière" (l'histoire d'une continuité dans la volonté d'organiser les Œuvres)

Le foisonnement buissonnier des œuvres

Une aspiration récurrente : regrouper

Au temps de l' "Entre deux siècles", le concordat social ; la création de l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance (OCOB)

De la diversité à l'unité : les regroupements s'imposent

Deuxième partie : L'année 1947, la naissance de l'UNIOOPSS

Le temps de la fondation : "L'ardeur et la nécessité"

Naissance de l'UNIOOPSS, 15 avril/9 août 1947

Naissance d'un "réseau", 9 août 1947/16 décembre 1948

Les fondateurs et leurs cultures

La raison fondatrice : "La brutale nécessité d'une alliance défensive"

Les débats fondateurs

Troisième partie : L'année 1948, naissance de l'URIOPSS

L'initiative fût-elle parisienne ?

La continuité locale : de l'Union de 1936 à celle de 1947 à Lyon

La réunion du 6 janvier 1948

La création des premières Unions départementales

Le premier décembre 1948, création de l'UROPPSS

La mise en place des autres Unions départementales (1949/1951), l'histoire de l'Union du Bas-Vivarais

Les fondateurs : acteurs et institutions

L'organisation régionale

1951 : le premier congrès de l'UNIOOPSS à Lyon

Quatrième partie : Eléments d'un discours, la revue Union Sociale 1948-1951

"Destin de la liberté"

L'indispensable Union

"Jeter un pont entre les rives"

Principe de subsidiarité, éloge des corps intermédiaires

EXTRAIT

Deuxième partie : L'année 1947, la naissance de l'UNIOPSS

22 - Naissance de l'UNIOPSS, 15 avril-9 août 1947

Lors de la séance commémorative du 20^{ème} anniversaire de l'UNIOPSS, le 18 novembre 1967, le Docteur Serge Oberlin, Président et fondateur de l'Union rappelait : "Les œuvres se trouvaient à un moment crucial, enfermées dans un particularisme datant de leur fondation, vivant sans lien entre elles, gravement appauvries et exposées à n'apparaître, dans le recensement des ressources nationales que comme des éléments mineurs et dispersés et non comme une force vive dont le plan d'équipement devait tenir compte."¹

Le moment déterminant est celui de la création de la Sécurité Sociale par l'ordonnance du 4 octobre 1945. Il se traduit pour les œuvres, par la prise de conscience d'une menace, celle de disparaître. En effet, en novembre 1946, la Sécurité Sociale propose aux municipalités de Seine-et-Oise des conventions destinées à créer des œuvres nouvelles sous son égide et disposant de son soutien financier avec majorité des sièges au conseil d'administration pour celle-ci. La Sécurité Sociale faisait une offre du même ordre aux œuvres privées existantes.² Au cours de l'assemblée plénière de l'UNIOPSS le 16 décembre 1948, dans son allocution Serge Oberlin s'interroge : "Quelle était la situation, il y a dix huit mois lorsque nous songeâmes à créer cette union ?" et il ajoute : "La guerre n'était pas encore loin, la Libération du pays récente." Ainsi quelques personnes ont songé à créer un regroupement des œuvres avant l'été 1946.

Une autre source permet de préciser, "En octobre 1945, Charles Blondel Conseiller d'Etat et président de l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux fait appel à Jean Rodhain et au Père Portier pour réfléchir à la question du regroupement des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif."³ René Plantade évoque, lui, un autre instant de cette genèse : "Il fallait faire quelque chose pour les œuvres sanitaires et sociales s'étaient dit Monsieur Charles Blondel et le Docteur Serge Oberlin, bavardant à la sortie d'une réunion professionnelle."⁴ Charles Blondel est président de la section disciplinaire du Conseil de l'Ordre des médecins, et Serge Oberlin membre de ce même Conseil (Il en sera le président d'octobre 1950 à avril 1952). Sans doute l'idée a-t-elle germé lors d'une de ces réunions ? Robert Prigent, directeur de l'UNIOPSS écrit en évoquant le Docteur Serge Oberlin au moment de sa démission : "Mérite de l'inventeur tout d'abord, puisque l'idée première de l'UNIOPSS devait naître au cours d'une conversation entre lui-même et le Conseiller d'Etat Charles Blondel."⁵ Louis Charvet qui succède à Serge Oberlin à la présidence de l'Union se fait plus précis : "Il n'est pas surprenant que la première prise de conscience d'où devait naître l'UNIOPSS fut le fait d'un homme qui connaissait l'intérêt et la fécondité des initiatives privées au service d'autrui, par les Secrétariats Sociaux qui s'efforçaient déjà d'en être des carrefours, et les plus hautes exigences du service public, par la place qu'il tenait au sein d'un des plus grands Corps de l'Etat : j'ai nommé Monsieur le Président Charles Blondel."⁶ C'est entre la fin de l'année 1945 et le premier semestre 1946 que s'est imposée l'idée puis la nécessité d'un regroupement.

Un homme a joué le rôle clé : Charles Blondel. Par sa personnalité et ses activités il symbolisait déjà l'idée du pont nécessaire entre les œuvres privées et les Pouvoirs Publics. Avec lui "c'est la petite équipe des catholiques sociaux à Paris... qui pensa ce regroupement". Des acteurs formés à la doctrine des Semaines Sociales : l'Abbé Portier et Jean Rodhain notamment. Un groupe est formé et fin 1946 début 1947 l'initiative fût prise. La réunion constitutive de l'UNIOPSS eut lieu le 15 avril 1947 au 10 de la rue Lincoln à Paris. Des personnes sont présentes et des institutions représentées, parmi celles si

¹ Vers l'Homme du 21^{ème} siècle. Editions de l'UNIOPSS. Centre de Documentation de l'UNIOPSS

² Evelyne Diebolt et Sylvie Fayet-Scribe, op. cit.

³ Union Sociale, n° 382, décembre 1987

⁴ René Plantade, 18 novembre 1987

⁵ Union Sociale, n° 167, avril 1968

⁶ Union Sociale, n° 268, septembre 1977

notons : l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux avec Charles Blondel et Georges Michel, deux institutions "ancêtres" de l'UNIOPSS avec l'OCOB et le Secrétariat Catholique des Oeuvres Charitables et Sociales d'hygiène, (Jacques Guérin de Vaux son Président) ; sont présents aussi le Rabbin Pellois représentant le Grand Rabbin de France et le Pasteur Vidal représentant la Fédération Protestante de France ; Sont aussi représentées, le Mouvement Populaire des Familles, la Fédération des établissements hospitaliers de France, le Secours Catholique (Monsieur Bonnaud directeur des services administratifs) ; les Milieux ruraux sont représentés par Monsieur Lockhart. Serge Oberlin est là. Jean Renaudin est lui aussi présent (selon la Revue Union Sociale n° 382 de décembre 1987).

Le dépôt des statuts se fera le 30 juillet 1947 et la publication au Journal Officiel le 9 août 1947. Les buts de l'Union sont clairement définis à l'article 2 de ses statuts : l'Union a pour objet, de grouper l'ensemble des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux à but non lucratif, et de faciliter leur regroupement par catégories ; de les aider dans leur fonctionnement sur les différents plans, juridique, fiscal, légal, financier, comptable et social, par l'organisation de services techniques et la mise à disposition de documentation ; de susciter leur création quand besoin s'en fait sentir ; de représenter et de défendre leurs intérêts communs ; de faciliter leurs rapports avec les Pouvoirs Publics et les Institutions Sociales. Ainsi l'enjeu était-il de d'organiser le secteur privé de l'action sanitaire et sociale. Le défi était important : "Dans une société naturellement fragmentée et où les tendances individualistes étaient fortes, cette hostilité à toute forme de groupement organisé contribuait à renforcer cette conception si particulière qu'ont les Français de la vie en société."⁷ Dans le contexte de l'époque, il faudra certes convaincre les Pouvoirs Publics; mais d'abord et surtout les œuvres elles-mêmes. Ce sera difficile, mais l'UNIOPSS réussira. (le délai entre la première réunion constitutive et le dépôt des statuts, près de quatre mois, est signe de résistances et débats internes).

23 - Naissance d'un réseau , 9 août 1947 – 16 décembre 1948

Le 16 décembre 1948, a lieu à Paris, l'Assemblée générale de l'UNIOPSS. C'est alors l'occasion pour les Fondateurs, de faire le point sur l'action engagée deux ans auparavant. Dans son rapport à cette première assemblée générale ordinaire, le président de l'Union rappelle qu'à ce moment là, 51 Unions Départementales sont constituées et 8 Unions Régionales dotées de secrétaires régionaux : "L'Est, la Bourgogne Franche-Comté, la Loire-Atlantique, le Nord, la Normandie, la Garonne, Rhône-Alpes et le Sud-Est."⁸

La physionomie du réseau apparaît dans l'information publiée par Union Sociale (Numéro 4 d'octobre 1948) et qui invite tous les membres de l'UNIOPSS à l'assemblée générale du 16 décembre à savoir : Les Unions, Groupements, Fédérations nationales d'œuvres privées ayant adhéré à l'UNIOPSS ; Les œuvres privées à caractère national ayant adhéré à l'UNIOPSS ; Les URIOPSS constituées et ayant régulièrement déposé leurs statuts en Préfecture ; Les UDOPSS légalement constituées.

Dès le premier numéro d'Union Sociale paru en janvier 1948 est publiée une liste d'organisations ayant donné leur adhésion "en qualité de membres adhérents de l'UNIOPSS" : l'Armée du Salut, le Secours Catholique, la Société Saint-Vincent-de-Paul, Quelques maisons-mères de communautés religieuses, la Fédération des Etablissements Hospitaliers d'Assistance Privée, le Secrétariat Catholique des Œuvres charitables et Sociales d'Hygiène et de Santé. On annonce des contacts avec la Croix-Rouge Française, la Fédération Nationale de la Mutualité Française et l'Alliance nationale contre la dépopulation. "Organismes ayant un objet différent du nôtre ou un caractère semi-public ne leur permettant pas de devenir membres adhérents de notre Union. Ces organismes conserveront avec nous des liens étroits."⁹

Précisant la description de cet ensemble, véritable réseau, le Docteur Serge Oberlin écrit : "La structure de l'UNIOPSS est une pyramide, une pyramide avec une base constituée par des Unions Départementales ; A mi hauteur les Unions Régionales. A côté de ces Unions Régionales, des secrétariats régionaux." et d'ajouter : "J'insiste sur cet étage régional de notre organisme, car c'est à l'étage régional que se prennent les décisions les plus importantes et les contacts les plus forts avec les

⁷ Philip Williams, op. cit., p. 11

⁸ Union sociale, n° 5, novembre/décembre 1948

⁹ Union sociale, n° 1, janvier/février 1948

caisses de Sécurité Sociale."¹⁰ En 1951, au moment du premier congrès de l'Union il y aura : 87 Unions Départementales et 17 Unions Régionales, l'ensemble du réseau représentant 12.000 organismes adhérents.¹¹

Si progressivement, l'organisation va faire émerger les Unions Régionales (Elles correspondent mieux à l'organisation de la Sécurité Sociale), au départ l'approche de l'UNIOPSS fût départementale : "Il est utile que nos Unions Départementales envisagent dès à présent d'avoir une personne qualifiée qui pourrait de façon régulière leur assurer une journée de travail par semaine... cette permanence départementale qui, au début de notre existence, nous semblait presque inutile, nous semble aujourd'hui pour la plupart des départements une nécessité vitale... que chaque conseil départemental veuille nous faire part de ses observations et de ses décisions à ce sujet"¹² ; il est vrai que dans le même article, à propos des Unions Régionales , on peut lire qu'il sera un échelon indispensable qui permettra de relancer "le courant au travers de tout l'organisme". Ainsi dès sa création l'UNIOPSS décidait : "de ne point créer de services régionaux ou départementaux dépendant directement de ces propres services, mais de susciter la création d'Unions Régionales et Départementales autonomes...", ce que rappelle Maurice Chaix-Bryan lors du congrès de la Baule en 1977. En même temps qu'elle impulse la mise en place d'une institution recouvrant l'ensemble du territoire, l'UNIOPSS donne sa philosophie de l'action : "Notre volonté n'est point d'avoir une vaste administration centrale, mais bien de placer dans chaque région l'organe de travail indispensable à cette région."¹³ La région est mise en avant comme échelon technique indispensable et cela sur fond de subsidiarité.

24 - Les Fondateurs et leurs cultures

Parcourant la biographie de quelques uns des fondateurs de l'UNIOPSS et de certaines URIOPSS, nous sommes frappés, du rôle éminent des Secrétariats Sociaux. Henri Théry qui fût directeur de l'UNIOPSS (1976 - 1984) aujourd'hui administrateur était à l'époque membre de l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux : "Nous avons des réunions tous les deux mois à Paris, de l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux. A chacune de ces réunions, on faisait le point sur le développement de l'UNIOPSS et des URIOPSS."¹⁴ Nous avons évoqué Charles Blondel et Georges Michel. Il y a Maurice Chaix-Bryan à Marseille ou encore Edouard Leriche à Lille.

Au premier Congrès de l'UNIOPSS à Lyon en 1951, c'est Joseph Folliet qui donne une des conférences, lors de la séance inaugurale. Il est à ce moment là secrétaire général des Semaines Sociales, responsable de la Chronique Sociale. Au deuxième Congrès, qui a lieu à Lille en 1952, on observe là encore une forte présence des Secrétariats Sociaux. Jean Tirloy vice-président de l'Union Régionale des Secrétariats Sociaux donne une conférence intitulée : Progrès social et sanitaire dans le respect des droits de la personne et de la famille. Dans les dix commissions de travail, on note trois rapporteurs, un président et une personne donnant les conclusions d'un carrefour, qui sont présentées comme membres des Secrétariats Sociaux.

Les Secrétariats Sociaux "apparaissent entre 1907 et la Guerre, et se donnent un rôle de coordination de l'action sociale au niveau régional et de réflexion sur ses objectifs et ses méthodes."¹⁵ C'est pour ainsi dire la mise en action concrète du Catholicisme social. Les Semaines Sociales nées en 1904, sont la rencontre du catholicisme Social et du mouvement intellectuel. "Au début des années 30, les Semaines Sociales sont une institution majeure du catholicisme français. L'université itinérante inaugurée à Lyon en 1904 rassemble chaque année deux à trois mille auditeurs venus entendre une quinzaine de cours, assortis de plusieurs leçons d'information et de conférences."¹⁶

¹⁰ Union Sociale, n° 5, novembre/décembre 1948, supplément

¹¹ Union Sociale, n° 20, novembre/décembre 1951

¹² Union Sociale, n° 2, mars/avril 1948, p. 17

¹³ Union Sociale, n° 2, mars/avril 1948, p. 4

¹⁴ Entretien avec Henri Théry, 24 février 1998

¹⁵ Denis Pelletier, "Les Catholiques en France depuis 1815. Editions La Découverte

¹⁶ Bernard Comte "Semaines sociales et personnalisme : la médiation de Jean Lacroix 1935/1947, in Cent ans de Catholicisme Social à Lyon et en Rhône-Alpes. Actes du colloque de Grenoble, 18/19 janvier 1991, les Editions Ouvrières, Paris 1992 (p 485 à 516)

Les secrétariats catholiques sociaux étaient tout à la fois : "bureau de renseignements sociaux, carrefour de rencontres professionnelles et intellectuelles, et centre d'initiatives catholiques sociales.." ces lieux peuvent donc se définir "par l'option apolitique de laïcs soucieux de justice sociale et d'action catholique pour réaliser l'orientation romaine d'un catholicisme intégral, donc social et militant."¹⁷ Ces structures sont issues du mouvement né avec l'Encyclique *Rerum Novarum*, rendue publique le 15 mai 1891. La grande charte de l'activité sociale chrétienne écrivit Pie XII le Premier juin 1941. "L'Encyclique amorçait une rupture avec une vision providentielle de la société partagée entre des pauvres qui devaient se résigner et des riches appelés à la générosité et à la charité. Elle libérait les énergies d'une nouvelle génération, après celle des pionniers qui s'étaient soit heurtés à l'indifférence ou à la méfiance... l'Encyclique a conforté les initiatives sociales, mais en donnant objectivement raison aux catholiques sociaux, elle a incontestablement apporté un plus : elle a libéré les initiatives et les énergies, elle a conduit les laïcs à prendre leurs responsabilités, à s'engager dans des structures qui n'étaient pas forcément cléricales."¹⁸ La doctrine du Catholicisme Social fut l'inspiratrice d'une partie des fondateurs de l'UNIOPISS et des URIOPSS. "Au cœur de *Rerum Novarum*, la doctrine des corps intermédiaires issue du thomisme fait l'unanimité des militants. Cette théorie propose de multiplier entre l'Etat et les individus, des lieux collectifs d'engagement et de solidarité où doit se construire un lien social compatible avec la doctrine chrétienne en réaction contre l'anomie sociale provoquée par l'individualisme moderne."¹⁹ Aux fondements du Catholicisme Social on retrouve un état d'esprit qui prend sa source dans la pensée intransigeante caractérisée "par le triple refus de l'individualisme, du libéralisme et de la sécularisation."²⁰

Pour Denis Pelletier le catholicisme social naît de la rencontre qui s'opère entre ce courant doctrinaire et l'essor des œuvres. Cette économie politique chrétienne est marquée par le traumatisme révolutionnaire qui "pèse lourd sur la pensée catholique au XIX^e siècle".²¹ Ainsi cette pensée qui se construit au long de ces temps modernes apparaîtra à gauche socialement et à droite politiquement : "Les méfiances religieuses orientent encore les catholiques vers la droite."²² Un second catholicisme social se construira davantage autour des corps intermédiaires à rétablir entre l'individu et le pouvoir. "Toute une fraction des catholiques engagés refuse le principe de l'intervention de l'Etat."²³

La réalisation d'une action sociale va se traduire par la création d'un réseau dense des œuvres dont l'objet vise in fine "à préserver la paix sociale".²⁴ Souci de paix sociale qui va se manifester par : " la volonté de se tenir à l'écart des controverses."²⁵ L'Encyclique "Graves de Communi" du 18 janvier 1901 va corriger l'orientation du catholicisme social. Elle met en garde sur le sens équivoque du terme démocratie chrétienne. Elle cantonne celle-ci à "la bienfaisance sociale en lui interdisant le terrain politique".²⁶ Progressivement cette culture qui s'échafaude "met en évidence la double méfiance qui motive les acteurs dans le champ social, méfiance vis à vis du politique et méfiance vis à vis du tout charitable."²⁷ Ces catholiques vont s'impliquer dans les secteurs caritatifs, éducatifs ou sociaux où peut s'accomplir "une vocation qui répugne à la politique politicienne."²⁸ C'est une génération de catholiques nourris de l'utopie d'une reconquête de la société par l'engagement social et missionnaire.²⁹

¹⁷ Christian Ponson, *La Chronique Sociale de Lyon en 1940*. In les actes du colloque de Grenoble 1976

¹⁸ Jean-Dominique Durand. Cent ans de Catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes. La postérité de *Rerum Novarum*. Colloque de Lyon, les 18 et 19 janvier 1991. Les Editions Ouvrières Paris 1992, P. 17-20

¹⁹ Denis Pelletier. Op. cit. p. 54

²⁰ Communication de Christian Sorel au colloque des 18 et 19 janvier 1991 sur Cent ans de Catholicisme social. p. 93-94

²¹ André Gueslin, op. cit. p. 157

²² Christian Ponson, in actes du colloque... op. cit. p. 30

²³ André Gueslin, op. cit., p. 161

²⁴ Jean-Dominique Durand, in Actes du colloque. Cent ans... p. 40

²⁵ Claude Prud'homme, in Actes du colloque. Cent ans... p. 286

²⁶ Denis Pelletier, op. cit., p. 56

²⁷ Gabriel Matagrín, entretien du 18 décembre 1997

²⁸ Etienne Fouilloux, op. cit. p. 128

²⁹ Denis Pelletier, op. cit., p. 88

Au-delà du réseau des catholiques sociaux, d'autres lieux, d'autres cultures impriment leur marque à la naissance de l'Union. D'ailleurs l'ensemble de ces réseaux se croisent et s'interpénètrent. Nous pourrions évoquer le scoutisme avec Jean Renaudin ou encore Raymond Nitre, directeur de l'URIOPSS Ile de France de 1951 à 1978, et bien d'autres encore. Dans le champ de l'action sociale, le rôle du scoutisme a été essentiel, que ce soit l'action de terrain ou l'action dans les regroupements. Philippe Laneyrie parle de : "l'obsession de l'utilité sociale... qui est le dénominateur commun des actions ou des engagements individuels ou collectifs des routiers, chefs ou anciens du scoutisme."³⁰ Sont présents aussi des réseaux que nous qualifierons de professionnels.

C'est le monde de l'entreprise et des ingénieurs. Jean Renaudin, dont le Père était président de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, sort premier de l'Ecole d'agriculture d'Angers. De 1929 à 1940 il exerce des responsabilités dans le monde de l'usine Directeur de l'usine Barbier Dauphin à Meyrargues, puis aux Grands Moulins de Paris à Meaux. De 1940 à 1944 il est directeur du service social de l'UIMM (Union des Industries Minières et Métallurgiques), dans ce cadre il crée de nombreux centres d'apprentissage et vient en aide aux prêtres prisonniers de guerre. C'est d'ailleurs autour de cette question des prisonniers de guerre, qu'il fera la connaissance de Jean Rodhain aumônier des prisonniers dès juillet 1940. Serge Oberlin sera lui, membre, puis président du Conseil de l'Ordre des médecins. Henri Paul Martin président de l'URIOPSS Rhône-Alpes est Ingénieur des Arts et Métiers, membre du CNPF.

Enfin un autre réseau sera présent à la naissance de l'Union, ce sont les Grandes Ecoles et les Grands Corps de l'Etat, le Conseil d'Etat avec Blondel et Lavagne, l'Inspection des finances avec Jacques Guérin de Vaux et enfin Polytechnique avec Louis Charvet qui succèdera à Serge Oberlin à la Présidence de l'UNIOPSS. Mais il est important de rappeler que l'ensemble de ces personnes se croisaient ou se rencontraient dans des lieux communs, et encore une fois, les Semaines Sociales et les Secrétariats Sociaux en furent l'un des plus importants.

25 - La raison fondatrice : " la brutale nécessité d'une alliance défensive".

Aux origines de l'UNIOPSS et des URIOPSS, il y a la Sécurité Sociale. Plus précisément, face à la création de celle-ci, la volonté de sauver les œuvres privées, en les fédérant et les unissant.

L'enjeu était de protéger les œuvres d'une mort possible et annoncée, du fait de l'action sociale de la Sécurité Sociale. André Lavagne le rappelle au VIII^{ème} congrès de l'UNIOPSS : "On est parti de la brutale nécessité d'une alliance défensive."³¹ Au congrès du 30^{ème} anniversaire de l'Union, à La Baule, en 1977, Maurice Chaix-Bryan s'interroge. Quels ont été les motifs de la création de l'UNIOPSS : "Je ne saurais mieux répondre à la première question, qu'en vous donnant lecture de quelques passages du manifeste élaboré par notre groupe au moment où l'initiative fut prise, fin 1946, début 1947. "Maurice Chaix-Bryan cite alors des extraits de ce manifeste : la loi du 22 mai 1946 prévoit pour l'avenir l'application à l'ensemble de la population française du bénéfice de la Sécurité Sociale, garantissant cette population contre les conséquences économiques des risques de maladie, de maternité, d'invalidité, de vieillesse, de décès, assurant en outre la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, octroyant des allocations familiales. Mais la sécurité Sociale reste avant tout un vaste appareil administratif et financier. Il existe aujourd'hui à côté de la Sécurité Sociale et il existait bien avant elle, dans notre pays et depuis des générations, un vaste équipement à la fois préventif et curatif composé d'établissement de soins, de dispensaires, sanatoriums, préventoriiums, hôpitaux, hospices, infirmeries etc. en même temps qu'un immense réseau d'entraide : Aide aux Mères, orphelinats, visites aux malades, asiles de vieillards, colonies de vacances, crèches, etc. La plus grande partie de ces réalisations, nées dans le pluralisme et dans la liberté, sont de caractère privé. Il importe que l'organisation administrative unique de la Sécurité Sociale s'appuie, pour être efficace, sur la multitude de ces œuvres dont l'avantage essentiel réside dans l'esprit qui depuis un siècle et demi les anime, esprit d'entraide désintéressé jusqu'au dévouement et à l'abnégation totale de leurs responsables, tradition généreuse fortement étayée sur des connaissances techniques éprouvées. La Sécurité Sociale ne peut se passer de ce réseau, ni de son équipement, sous peine de manquer à son propre objet et de réduire, sinon de détruire, la

³⁰ Philippe Laneyrie. La production des élites chrétiennes par le scoutisme catholique. In le Scoutisme. Editions du Cerf, Paris 1994, p. 250

³¹ Union Sociale, Actes du VIII^{ème} congrès de l'UNIOPSS

sécurité des Français. Il s'agit aujourd'hui de sauvegarder la physionomie propre, l'autonomie de toutes ces institutions sociales françaises, de les maintenir vivantes et aptes encore à une création continue. Il s'agit d'aménager mieux ces institutions multiples, de les acheminer, lorsque cela est nécessaire, vers un plus sûr rendement technique et social en leur permettant de bénéficier largement des crédits qui leur sont nécessaires et auxquels elles ont droit, sans qu'elles risquent pour autant de perdre leur personnalité. Il convient d'autoriser des créations nouvelles dans une liberté, sans doute contrôlée et coordonnée, mais suffisante pour que l'organisme nouveau de Sécurité Sociale ne fasse pas sombrer ces œuvres dans un établissement bureaucratique.³²

Dès le premier numéro de la revue Union Sociale, un long article intitulé "La place des œuvres dans l'action sanitaire et sociale" pointe les enjeux pour les œuvres. "Ainsi peu à peu, les Oeuvres privées qui ont largement contribué, dans le passé à compléter les services de l'assistance publique, voient se créer à leur côté un immense réseau qui cherche à couvrir les risques collectivement et à pallier aux besoins que créent les charges familiales."

La création de la Sécurité Sociale se traduit par une charge nouvelle pour l'économie du pays. "Cette charge éloigne des organismes privés une bonne part des ressources qui autrefois leur revenaient. Dans ces conditions, une question angoissante pour tous se pose : ce réseau privé a-t-il fait son temps ? Doit-il disparaître demain faute de moyen et parce qu'une nouvelle organisation tendrait à se substituer à lui ? Nulle administration, aussi active qu'elle soit, aussi désireuse qu'elle puisse être de tout prévoir, de tout réaliser, ne saurait remplacer ces centaines de milliers d'êtres penchés, avec un don total de soi, sur chaque souffrance humaine, sur chaque détresse... Cette floraison variée qui correspond à l'éclosion de nombreuses œuvres permet de mieux soulager, d'être davantage efficace parce que directement au contact." De la défense passive des œuvres privées, on passe à un éloge et une illustration de leurs capacités, mais surtout du sens qu'elles portent en elles.

Cependant l'UNIOPSS a compris que l'enjeu, au delà de l'union, était la nécessaire évolution de œuvres : "Sans doute, cette multiplicité même, cette diversité, sont elles reprochées aux œuvres. Elles constituent sans nul doute une faiblesse parce qu'elles permettent mal d'améliorer les techniques et parce qu'elles aboutissent trop souvent au double emploi. S'il y a lieu de réexaminer le problème, il faut qu'il le soit bénévolement par les œuvres elles-mêmes. En les appelant au nom de l'intérêt supérieur de l'action sanitaire et sociale, elles ne se refuseront ni à certaines coopérations ni à d'indispensables révisions."³³

Au congrès du 40^{ème} anniversaire de l'UNIOPSS, en décembre 1987, Henri Théry s'exprime : " Acte fondateur de l'UNIOPSS, mais aussi acte fondateur d'une bien plus grande portée qui, une année auparavant, institua notre système de Sécurité Sociale. Car c'est bien à cet acte qu'il faut remonter pour discerner les raisons qui ont présidé à la naissance de notre Union. Cet événement majeur posait, en effet, en des termes nouveaux le problème du devenir des œuvres privées, et plus largement celui des solidarités dont elles étaient l'agent et le support." Serge Oberlin dans son éditorial du premier numéro d'Union Sociale exprime au moment "crucial" l'ensemble des raisons de la fondation : "Depuis quelques années, le régime des Assurances sociales et récemment la Sécurité Sociale, ont témoigné de l'intention de l'Etat, non seulement de ne pas rester étranger à cet immense problème sanitaire et social, mais encore de le prendre en main, de l'unifier, de le généraliser et de le résoudre grâce à des ressources financières considérables." Et de poursuivre : "malgré l'ampleur des ressources de la Sécurité Sociale, une gestion fondée sur le principe d'une économie rigoureuse est indispensable, il importe de coordonner l'action de toutes les œuvres, de concentrer et parfois sans doute de regrouper les efforts admirables, que l'altruisme, le dévouement à la personne humaine, la charité en un mot ont suscité et développé de toutes part."

Se défendre ne suffit pas, la période et le contexte nouveau nécessite d'organiser le secteur, de coordonner l'action, de regrouper si cela est nécessaire et de moderniser. Car l'enjeu est bien d'imposer les œuvres d'entraide, leur philosophie de l'action, et de faire reconnaître leur capacité. "Elles ne sont pas nées d'un plan préconçu, mais ont jailli spontanément sous les aspects les plus divers, sans lien, sans contact entre elles, sans harmonisation ; cette création continue, entreprise depuis des siècles a

³² Union sociale, n° 382, décembre 1987

³³ Union Sociale, n° 1, janvier/février 1948

peu à peu couvert la France d'un vaste réseau de bienfaisance ; c'est en effet à la charité qu'est due cette floraison".¹⁰⁴ Pour cela l'UNIOSS s'engage dans une volonté de collaboration avec la Sécurité sociale : "Cette rencontre doit s'inspirer du désir sincère de collaborer cordialement à cette immense tâche..."³⁴

Plus concrètement, l'organisation de la Sécurité sociale, créait des commissions régionales d'action sanitaire et sociale, chargées de définir le cadre dans lequel peut s'exercer l'action sanitaire et sociale des organismes de Sécurité sociale. Un décret du 3 octobre 1947 (art.2) concernait la composition des commissions. "La Commission régionale comprendra désormais une section sanitaire et une section sociale." Le décret précise que ces deux sections pourront à titre permanent ou à l'occasion de questions définies, associer toutes personnalités désignées par leurs travaux et leur compétence technique. L'UNIOSS s'adresse alors à ses Unions Régionales : "Nul doute que nos Unions Régionales puissent demander désormais comme l'a fait notre Union du Nord, d'être présente ès qualité. Nos Unions manqueraient à leur rôle essentiel en n'étant point présentes lors de l'élaboration du plan sanitaire et social ou au moment où se discutait l'octroi de prêts ou de subventions aux œuvres"³⁵ A son article 17, l'ordonnance du 19 octobre 1945 créait des commissions régionales d'agrément : " L'assuré ne peut être couvert de ses frais de traitement dans les établissements privés de cure et de prévention de toute nature, que si ces établissements sont autorisés à dispenser des soins aux assurés sociaux par une commission constituée dans chaque région." Et le décret du 20 août 1946 prévoit la composition de cette commission. Deux représentants seront désignés respectivement "l'un, par l'une des organisations professionnelles les plus représentatives des maisons de santé de la région, l'autre par les organisations les plus représentatives des établissements à but non lucratif." Et l'UNIOSS de commenter : "Nul doute que nos Unions Régionales sont bien les organisations les plus représentatives des établissements à but non lucratif. Nous avons tout naturellement notre place dans ces commissions régionales d'agrément."¹⁰⁵

Ainsi la création de la Sécurité sociale a-t-elle provoqué un électrochoc dans le monde des œuvres. Pour beaucoup, dans un contexte de renouveau, de reconstruction, elles apparaissaient comme dépassées. René Plantade l'exprime à sa manière "En ces lendemains de libération, le temps de l'action sanitaire et sociale privée semblaient révolus. Le contraste était grand entre le secteur public rénové, doté de fonds importants, obéissant à une même volonté et le secteur privé atomisé en milliers d'œuvres disparates, aux ressources taries par l'inflation."³⁶ A ce stade les fondateurs s'interrogeaient de savoir si les œuvres pourraient surmonter leur isolationnisme, habituées qu'elles étaient à travailler seules. Lorsque Charles Blondel fit appel au Père Jean Rodhain et à l'Abbé Portier afin de réfléchir à la nécessité ou pas de défendre les œuvres afin de maintenir leur place dans le paysage de l'action sanitaire et sociale, "la réponse fût que l'initiative privée devait continuer et se manifester, et c'est là notamment croyons nous qu'intervient la pensée de Jean Rodhain, à condition que le secteur s'organise."³⁷ Ainsi dès le départ, l'UNIOSS s'est donnée la mission de coordonner, d'organiser, de rassembler tous les acteurs privés dans le champ de l'action sanitaire et sociale. "Dès la fin de 1947, Jean Renaudin avait senti et fait admettre la nécessité d'un organisme fédéral permanent, qui soit beaucoup plus que le porte parole des œuvres : un outil d'information et de progrès à mettre à leur constante disposition."³⁸ Unir et moderniser le secteur afin qu'il soit reconnu à sa juste place fut le but premier de l'Union.

Cependant, par delà cette raison première et fondatrice, il ne faut pas sous estimer d'autres enjeux présents dans l'esprit des Fondateurs de l'Union. Nous sommes en 1947 et le contexte est à l'inquiétude politique. "Les dirigeants de l'UNIOSS sont conscients du danger que représenterait une mainmise idéologico-politique sur les caisses, et par là sur les œuvres. En 1947 Monsieur Lockhart, représentant des milieux ruraux, observe que depuis 1932 le ministère du travail a, peu à peu, remis les assurances sociales entre les mains de syndicats dont la tendance politique s'avère de plus en plus manifeste ; il observe que l'emprise de la CGT s'accroît et se développe de façon méthodique ; que la transformation des organismes d'assurances sociales en organismes de Sécurité Sociale ne peut

³⁴ Union Sociale, n° 1, janvier/février 1948

³⁵ Union Sociale, n° 1, janvier/février 1948

³⁶ Cérémonie Commémorative du 18 novembre 1967

³⁷ Union Sociale, n° 261, février 1977 - Notice nécrologique de Mgr Rhodain

³⁸ André Lavagne, VIII^{ème} congrès de l'UNIOSS

que favoriser l'action de cette centrale syndicale et augmenter singulièrement ses pouvoirs."³⁹ Il y avait en jeu ce que Charles Blondel appellera "Le destin de la liberté."⁴⁰

26 - Les deux débats fondateurs

Lors du 50^{ème} anniversaire de l'UNIOPSS, Henri Théry évoque les deux questions clés, pour l'avenir de l'Union, qui ont fait débat, au moment de la création de celle-ci : "Apparemment cette diversité semblait prouver que le débat qui fût au départ une pomme de discorde avait été tranché.

S'y opposaient les tenants d'une UNIOPSS regroupant exclusivement les œuvres catholiques et les tenants d'une UNIOPSS à caractère œcuménique, si ce n'est a-confessionnelle, telle que d'ailleurs l'avait imaginée le noyau des premiers concepteurs. En fait, il n'en était rien. La pomme de discorde était toujours là. Et ce n'est que peu avant l'adoption des statuts, fin juillet 1947, que le débat fût définitivement tranché en faveur de la seconde thèse."⁴¹ Les statuts rappellent, en effet que l'Union, n'à aucun caractère politique ou confessionnel. Il y a donc eu débat. A Lyon ceci provoquera une crise au sein du Comité de liaison, des Œuvres Catholiques en 1951. S'il y a eu débat, il y a sans doute eu négociations car pour certains cela faisait difficulté. Dans le numéro 2 de la revue, daté de mars-avril 1948, un article évoquant la question des adhésions précise :

"Il est bon, enfin, de rappeler que, dans sa dernière résolution, l'Assemblée des cardinaux et des Archevêques a renouvelé son exhortation en faveur de l'affiliation des œuvres catholiques et des congrégations ayant une activité sanitaire et sociale : il est nécessaire que dans des organisations neutres groupant les œuvres de toutes tendances (*souligné dans le texte*), la place qui revient à la charité catholique soit occupée avec l'importance et l'influence qui lui sont dues légitimement." Et dans ce même article on peut lire une précision concernant l'adhésion à l'Union qui "ne soulève aucune objection au point de vue doctrinale et religieux : l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques a étudié la question qui se posait à cet égard, du fait que l'UNIOPSS et ses Unions locales sont des organisations neutres ; l'Assemblée a obtenu des garanties pour le respect de la spiritualité et de l'autonomie des groupements catholiques et des congrégations qui s'y affilieront ; en conséquence elle a autorisé et même recommandé à deux reprises leur adhésion." Le débat était aussi interne à l'ensemble des acteurs de la mouvance catholique. Ceci permet de rappeler combien l'Episcopat Français a été très présent à la naissance de l'UNIOPSS. On voit Monseigneur Villot, secrétaire de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France, à la tribune de la séance plénière du III^{ème} congrès de l'Union à Paris le 30 juin 1953. A Lyon Monseigneur Gerlier fait de même. Il est présent à la réunion constitutive de l'Union Départementale du Rhône le 6 janvier 1948.

Un autre débat "Qui n'alla pas sans quelques grincements et se révéla, lui aussi très bénéfique : celui qui fit de l'Union, non pas une Fédération, ni même une Confédération mais une interfédération décentralisée, respectant strictement le principe de subsidiarité et prévoyant par la même que les UDOPSS et les URIOPSS seraient des personnes morales de plein exercice."⁴²

En effet dans un pays, dont l'histoire avait produit le jacobinisme, le choix d'une organisation décentralisée vraiment, était audacieuse ; il n'est pas étonnant qu'il y est eu débat.

³⁹ Evelyne Diebolt et Sylvie Fayet-Scibe, op. cit. (il s'agit d'une réflexion émise au Conseil d'Administration de L'UNIOPSS le 15 avril 1948)

⁴⁰ Editorial d'Union Sociale, n° 2, mars/avril 1948

⁴¹ Actes du 24^{ème} congrès de l'UNIOPSS, tome 1, séances plénières

⁴² Actes du 24^{ème} congrès de l'UNIOPSS, tome 1, séances plénières

HISTOIRE DE L'UNIOPSS

Union Sociale n°382, spécial 40 ans / Uniopss, décembre 1987

⇒ Ce numéro contient les articles suivants :

- **Raccourci historique** / Jean Vellard
- **Les créateurs de l'Uniopss** / Evelyne Diebolt [*texte intégral dans ce dossier*]
- **Les Congrès de l'Uniopss**
- **Au fil d'Union Sociale** / Jean-Raoul Berthier
- D'anciens éditoriaux :
 - **Notre action** / Dr Oberlin
 - **Charité et information** / Robert Prigent
- **Autour d'un thème : de la Solidarité aux Solidarités** / Sylvie Fayet-Scribe
- **Chronologies : action sanitaire et sociale, politiques sociales, société**

Union Sociale n°107, spécial 50 ans / Uniopss, septembre 1997

⇒ Ce numéro contient les articles suivants :

- **Toujours mieux nous faire reconnaître** / Hugues Feltesse
- **Les ouvriers de la première heure** / Henri Théry
- **L'éthique associative** / François Rolin
- **L'Uniopss ou la recherche d'un consensus « dense »** / Bernard Boudet
- **En PACA, un pionnier hors pair de l'action sociale** / Véronique Dor, Bernard Boudet
- **Dans les années 1980, l'Uniopss a catalysé un front commun des associations** / Interview de François Bloch-Lainé [*texte intégral dans ce dossier*]
- **L'Uniopss et les défis de l'histoire** / Jean-Jacques Schaller [*texte intégral dans ce dossier*]

En 2007, pour les 60 ans de l'Uniopss, Union Sociale publie plusieurs portraits qui sont l'occasion de revenir sur son histoire, les grandes lois et les idées fortes qui ont marqué le réseau. Vous trouverez en texte intégral les articles suivants :

- * **Assistante sociale, en toute liberté** / Bernard Boudet, Union Sociale, n°208, juin 2007
- * **Hugues Feltesse : dans une société excluante, développer le « vivre ensemble »** / Union Sociale, n°208, juin 2007
- * **René Barras, un militant de la cause citoyenne** / Martine Boengkih-Philippe, Union Sociale, n°209, septembre 2007
- * **Henri Théry ou la passion associative** / Noël Boutier, Union Sociale, n°210, octobre 2007

Extrait de la plaquette de l'Uniopss : histoire d'une volonté opiniâtre / Uniopss, 2007 – Document joint en texte intégral.

Édouard Leriché est né le 23 août 1899, Roubaix. Sa famille est originaire du Cambésis, son père, assureur, s'était installé à Roubaix. Il fait au Collège Notre-Dame-de-Victoire ses études secondaires, qu'il compléte par deux années de formation commerciale aux Facultés Catholiques de Lille. Il s'oriente vers une carrière commerciale dans le textile ; de 1921 à 1927, il est employé de commerce aux établissements Delmazure à Roubaix.

Le 2 août 1924, il cofonde la Société des Secours Mutuels « La Famille » de Roubaix. Il se consacre à la constitution d'un réseau de Sociétés de Secours Mutuels dans la région du Nord. En 1924, il se marie avec une institutrice.

Il quitte la carrière commerciale pour se consacrer à la mise en place des futures Caisses d'Assurances Sociales. En 1927, il prend la direction de la Mutuelle « La Famille », qui devient une « Caisse d'allocations familiales ». Lors de la création des Caisses de Retraires sociales en 1930, avant de rejoindre une société mutualiste lors de l'instauration du régime de Sécurité Sociale à l'indépendance de la Libération.

Il publie des études : en 1928, « L'Évolution multilatérale chrétienne » ; en 1932, « Un régime d'applications des assurances sociales » en collaboration avec Joseph Danel ; « Où se sont les assurances sociales ? » publiées par Eugène Duhoit ; en 1942, « Chemin de Travail et Famille » ; en 1945, « Paix et bouleverser les assurances sociales » avec Gaston Tessier.

En 1948, Pierre Gomane commande donner une assise administrative à l'Unioops de la région de Lille. En 1950, Jean Tinoy demande à Édouard Leriché continuer à implanter l'Unioops dans la région avec l'aide des Secrétaires Sociaux.

Il parvient notamment à fonder, avec l'aide de M. Dissez, plusieurs comités d'associations d'Éducation Populaire. Pour de onze enfants, il prend également la défense de l'institution familiale, en militent à l'association familiale de Viasqueval.

À la fin de sa vie, il privilégie deux formes d'action : l'épaulage des Amis dont il est Président et la Société Saint-Vincent-Paul où il exerce la fonction de Responsable de l'Actualité Sociale Régionale, à partir de 1975. Il est Administrateur de la Caisse de Crédit Immobilier du Nord.

Il est Directeur de l'Unioops Nord-Pas-de-Calais-Picardie pendant 20 ans de 1961 à 1970.

Il est décédé le 16 mars 1975. Un hommage lui a été rendu, par le n° 241, avril 1975, d'Union Sociale.

partage avec Pierre Ruby, Georges Grandquillet, Charlotte Grawitz, Marcel Ceccardi, et les délégués départementaux, permet la prise en charge de près de dix mille jeunes, animés par 1 200 cadres. Lors de la dissolution des maquis, il fait fonction de responsable régional des services de la Jeunesse et de la Formation Professionnelle jusqu'en septembre 1945.

Il revient à Marseille à sa profession d'expert-arbitre en grèves, tout en restaurant les contacts avec le groupe local des catholiques sociaux réunis au sein du Secrétariat Social. Il abouche la création de l'Union des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales. Pour arriver à ce regroupement des œuvres, il prend contact, au préalable, avec les responsables de l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance à Marseille, créé dès 1923, ayant à sa tête Mme le Docteur Sedan jusqu'en 1947, puis Mme Keller.

Dès août 1947, il crée l'Unioops de Provence dont il assure la présidence pendant 36 ans, et l'Unioops des Bouches-du-Rhône. Dès 1953, il se consacre entièrement à l'action sociale. Pour assurer son indépendance morale et matérielle, il occupe le temps de Secrétaire Général de l'ORSAC (Organisation pour la Santé et l'Accueil) pendant de longues années, puis celui de conseiller technique dans les Établissements Hospitaliers des Sœurs de Saint-Raphaël.

Il est décédé le 15 mai 1984.

Un hommage lui a été rendu dans un livre publié par l'Unioops Provence-Alpes-Côte d'Azur : « Maurice Chaix-Bryan ou Humanisme en action ».

teur et Vice-Président, forme, en deux ans, des éducateurs et des éducatrices.

Sous l'Occupation à la Préfecture de la Seine, un « Groupement d'Action des Services Sociaux » se crée qui préfigure la coordination des services sociaux. Cette association de droit privé groupe sur un pied d'égalité : les services publics, le Secours National, les organismes d'Assurances Sociales et les Œuvres privées. Choisi pour représenter les Œuvres privées, M. de Vaux se voit confier le secrétariat de ce groupement. Dès la première heure de la création de l'Unioops en 1947, il y apporte sans compter l'appui de sa très grande expérience d'organisateur et de financier.

Il est décédé en 1980. Un hommage lui a été rendu dans le n° 87, décembre 1960, d'Union Sociale.

Il naît à Marseille le 15 septembre 1907, dans une famille appartenant à la bourgeoisie catholique. Orphelin à l'âge de onze ans, il est recueilli par son oncle, Jean Rocca. Il poursuit ses études secondaires jusqu'à l'acquisition d'un baccalauréat.

Il est admis à la Loyds National Provincial Foreign Bank où il occupe au poste de chef de service de la comptabilité qu'il quitte pour son service militaire, effectué en 1929, dans l'artillerie coloniale. Son goût de l'aventure l'entraîne, durant l'hiver 1929, en Bolivie sous couvert de journaliste. Après quelques mois passés dans un ranch où il s'intéresse au dressage des chevaux, il devient directeur d'une mine de cuivre à Corocozo. Il revient en France où il exerce la fonction d'expert-arbitre en désigné jusqu'en 1936. De 1936 à 1939, on le retrouve chez Bata, ce qui lui donne l'occasion de faire un séjour en Tchécoslovaquie dont il a une fille, Marie-Clair.

En 1939, il est mobilisé et fait prisonnier en 1940. Il est transféré dans un Stalag en Haute-Silésie, où il rencontre le Père Albert Devicor. En 1941, il réussit à se faire rapatrier et regagne Marseille.

Dès juillet 1942, il s'intègre au groupe d'action contre la déportation. Il cache et réussit à soustraire à la mort des jeunes Israélites. Il en héberge en transit plusieurs à son domicile personnel, 169, rue Paradis, à Marseille, où se trouve aussi le dépôt clandestin des « Cahiers de Témoignage Chrétien ».

Dès juillet 1942, il s'intègre au groupe d'action contre la déportation. Il cache et réussit à soustraire à la mort des jeunes Israélites. Il en héberge en transit plusieurs à son domicile personnel, 169, rue Paradis, à Marseille, où se trouve aussi le dépôt clandestin des « Cahiers de Témoignage Chrétien ».

Tout jeune Inspecteur des Finances, il se consacre déjà aux Conférences de Saint-Vincent-de-Paul et à un patronage ouvrier dans le quartier de Vaugirard, dont il s'occupe jusqu'à la guerre de 1939.

Dès 1919, il s'est adonné à la création et au développement du « Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville », et de la Société d'habitation à Bon Marche « La Famille ».

En 1928, M. de Vaux crée avec le Père Lauras le « Secrétariat Catholique des Œuvres Charitables et Sociales », devenu depuis le « Secrétariat National des Œuvres Catholiques Sanitaires et Sociales », et qui commence, voici près de 30 ans, à grouper et à informer les Congrégations de Religieuses. En 1947, il met sur pied l'Union Nationale des Congrégations d'Action Hospitalière et Sociale.

Jacques de Vaux crée l'École de Formation Psycho-Pédagogique qui, à l'Institut Catholique, dont il fut longtemps administra-

LA MÉMOIRE

Nés à la fin du siècle dernier ou au début du nôtre, disparus aujourd'hui, les bâtisseurs de l'Unioops ainsi que plusieurs de ses grands serviteurs sont des hommes et des femmes dont le témoignage reste vivant au moment où celle-ci célèbre son 40^e anniversaire.
Inspirateurs, créateurs, accompagnateurs privilégiés de l'action sociale : c'est ainsi que les montrent les notices biographiques que nous leur consacrons. Ils devaient tous, un jour ou l'autre, rencontrer l'Unioops sur leur chemin et lui apporter compétence et générosité. En étant du souvenir, qu'ils soient aussi de la fête.

J.-R. B.

Charles BLONDEL

que (J.R.), des syndicalistes chrétiens, catholiques sociaux, et un professeur agrégé d'histoire, brillant éditorialiste, Georges Bidault. « L'Aube » prend position contre l'intervention italienne en Éthiopie et le nationalisme franquiste. Après Munich, les « Amis de l'Aube » fondent un mouvement : « Les Nouvelles Équipes Françaises ».

Pendant la guerre, Charles Blondel élabore avec des amis des projets de réformes administratives pour l'après-guerre, dans le cadre du Conseil National de la Résistance. Avec son ami Georges Bidault, il rassemble des hommes qui aspirent à une action politique qui compt avec les formules antérieures, entre les Communistes et la Droite. Le Mouvement Républicain Populaire (M.R.P.) est constitué en novembre 1944. En 1945, il est nommé Commissaire de la République à Strasbourg.

En 1945, il décide de s'investir davantage dans l'action sociale que dans la vie politique. Président des Secrétariats Sociaux, il œuvre à la gestation et à la naissance de l'Unioops avec le Docteur Oberlin et Jean Renaudin. Il va être un membre actif du conseil d'administration où il représente l'œuvre « L'aide aux émigrés ». Il travaille à la section sociale du Conseil d'État au côté de Pierre Laroque. En 1946, il est Président de la Section Disciplinaire du Conseil de

Fils du philosophe Maurice Blondel, Charles naît en 1895 dans la Côte-d'Or. Il fait ses études classiques au Collège Cécile d'Aix-en-Provence. Il commentait les études de Droit quand il est mobilisé pour la guerre de 1914-1918. Blessé à Verdun, il repart pour le front une fois guéri. Il ne quitte que démobilisé en 1918 qu'il peut braver sa Licence de Droit et de Philosophie au Conseil d'État. Il va y faire carrière. En 1924, il se marie avec la fille de l'avocat Jean Henri Bazire. Il devient père de cinq enfants : deux garçons, deux filles.

Jacques aux semaines sociales et au Mouvement démocratique chrétien de l'entre-deux-guerres. En 1928, il est secrétaire de la « Revue Politique » que dirige son beau-père, Charles Fiory, Président de l'A.C.J.F. Ses colonnes paraissent des articles de Jean Borne, Paul Vignaux, Henri-Léon, et dans cette revue qu'en 1930 Hubert de La Motte-Néry, alors correspondant du « Monde », dénonce la monnaie du « Monde », sous le pseudonyme Claude de La Motte. Il est directeur depuis 1924 de « La Vie Populaire ». Parmi ses collaborateurs se trouvent des hommes d'origines diverses, comme le Professeur de Philosophie (P.B.), de la Ligue de la Jeune Républi-

Mme VIOLETT

Avant la guerre de 1914, Mme Viollet s'occupe déjà d'œuvres sociales. En 1911 elle organise, rue du Moulin-Vert, un centre pour les chômeuses, où elle accueille jusqu'à 225 chômeuses. Elle participe également, en 1917, à la fondation de l'Association des Summitières d'Usines desinfectées à veiller sur les conditions de travail des ouvrières employées aux usines de munitions. Avec quelques autres pionnières de Service Social, elle crée l'école des Summitières d'Usines.

En 1920, sans négliger ses autres activités, Mme Viollet organise l'Aide aux Mères de Famille, destinée aux jeunes mères qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, sont dans l'impossibilité d'accomplir l'essentiel de leur tâche. Plus de 140 Associations dans la métropole et en Afrique du Nord, groupées dans une Fédération reconnue d'utilité publique, se sont créées grâce à son action. Aujourd'hui, la profession de Travailleuses Familiales s'inscrit en bon rang parmi les carrières sociales.

Mme Viollet fait partie, de 1947 à 1957, du Conseil d'Administration de l'Unionsp. Elle est décédée le 19 mars 1980.

Un hommage lui a été rendu dans l'annuaire de l'Union Sociale.

Monseigneur RHODAIN

Il participe à la création du Séminaire de Charleville, dit « Séminaire des barbelés », pour les séminaristes allemands prisonniers. A cette époque, il est nommé Aumônier général des prisons civiles.

En octobre 1945, M. Chartes Blondel, conseiller d'Etat et alors président de l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux, fait appel à Mgr Rhodain et au Père Pontier pour réfléchir à la question du regroupement des organismes sanitaires et sociaux créés de l'Unionsp à laquelle il va s'impliquer jusqu'à la fin de sa vie.

Le 9 septembre 1946, c'est la création du Secours Catholique. A partir de cette date, les activités de l'abbé (Louis Mgr) Rhodain se confondent avec celles du Secours Catholique : implantation de cet organisme en France par les Délégués diocésains, campagnes et actions en faveur des plus pauvres (vieux, malades, enfants, prisonniers, migrants, sinistrés), création des « Cités-Secours », aide au tiers-monde grâce à la formule, lancée par lui, des « Micro-réalizations ». Il est, depuis sa fondation, directeur de « Messages du Secours Catholique ».

En 1976 il célèbre, le 8 septembre, le 30^e anniversaire du Secours Catholique. Il décide à Lourdes le 1^{er} février 1977.

Un hommage lui a été rendu dans l'annuaire de l'Union Sociale.

Jean Rhodain naît le 29 janvier 1900 à Remiremont dans les Vosges. Il commence ses études au lycée de Remiremont puis les continue au Grand Séminaire de Saint-Dié.

En 1924, il est ordonné prêtre à la cathédrale Saint-Maurice d'Epinal. De 1929 à 1934, curé de campagne à Mandres-sur-Vair près de Vitell.

A cette époque, il découvre la J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) naissante et est détaché par son évêque pour venir à Paris étudier les méthodes du nouveau mouvement. De 1934 à 1935, il est aumônier fédéral de la J.O.C.F. de Paris-Sud.

Pendant la guerre, il est aumônier divisionnaire de la 3^e Division cuirassée. Il est fait prisonnier en juin 40, il s'évade un mois après et organise avec l'accord du cardinal Suhard, archevêque de Paris, l'Aumônerie des Prisonniers de Guerre. En 1943, l'Aumônerie est adossée à l'Aumônerie allemande des Déportés et des Travailleurs en Allemagne. Il est nommé directeur général des Prisonniers et Déportés. Il est à l'origine de « l'Aumônerie clandestine » pour les travailleurs déportés. En novembre 1944, il est nommé par le gouvernement de la Libération aumônier général de l'Armée française. Lors de la Libération, l'abbé Rhodain lance vers les camps de déportés des missions de rapatriement, dites « Missions vaticanes », en particulier à Dachau, Bergen-Belsen, Buchenwald. En France, il par-

Jean RENAUDIN

Jean Renaudin est né le 20 août 1903, à Charleville, au Château de Bel Air. Son père était Président de la compagnie des Chemins de Fer de l'Est. Il est le cinquième d'une famille de huit enfants. En octobre 1916, il est parmi les premiers scouts de France.

Jean Renaudin est sorti premier de l'Ecole d'Agriculture d'Angers après avoir présenté une thèse sur les Allocations Familiales dans le monde agricole en 1927.

Il se marie en 1928 et devient père de quatre garçons et d'une fille.

Il devient directeur de l'usine Barbier-Dauphin près d'Aix-en-Provence à Meyrargues de 1929 à 1936. Puis de 1936 à 1940, il travaille aux Grands Moulins de Paris à Meaux. L'Union des Industries Métallurgiques et Minières lui propose le poste de directeur du Service Social pendant la guerre. Il est alors à l'origine de nombreux centres d'apprentissage pour des jeunes dans la région parisienne. Il s'occupe d'aider des prisonniers et rencontre Monseigneur Rhodain.

Monseigneur Rhodain lui demande en 1947 de travailler à la fondation de l'Unionsp et d'en assurer la direction. Chrélien à la foi profonde et rayonnante, il est « l'avocat officiel de la Charité ».

De son minuscule et étouffant (sans fenêtre) bureau de la rue Viète, Jean Renaudin est un directeur dynamique. Avec des moyens réduits à l'extrême, malgré la compétence et l'activité de ses collaborateurs il fait tous les plans : appeler les œuvres à se regrouper ; les représenter auprès des Ministères et des commissions officielles ; constituer les Unions Départementales, les Unions Régionales. Jean Renaudin assure la défense des œuvres dans le cadre de l'action sociale du moment et donne aux œuvres une impulsion nouvelle en leur faisant prendre conscience de leur véritable rôle.

Négociateur de grande classe, il jette le pont entre les Œuvres Privées et les Organismes de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

D'innombrables voyages à travers la France lui permettent des rencontres, des entretiens, des réunions de travail, qui vont mettre les Unions Départementales et Régionales.

C'est à sa ténacité que l'on doit la création de la Journée Nationale des Vieillards en 1951, qui, outre les ressources de la quête, pose devant l'opinion le problème des personnes âgées et des moyens d'adoucir leur sort. Il se préoccupe aussi de l'organisation de soins à domicile.

Il fonde la revue « Union Sociale ». Ses éditoriaux témoignent de l'étendue et de la variété de ses réflexions. Il publie en 1953 « Sept Crises de la civilisation », et avec André Lavagne « L'Œuvre Privée ».

Son travail reste inachevé en raison d'une disparition prématurée, mais l'Unionsp est née.

Il est décédé le 6 janvier 1985.

Henri-Paul MARTIN

créateurs du Comité commun pour l'hygiène et l'enfance, qui est souvent un élément d'avant-garde dans la fondation d'établissements pilotes. Il assure la présidence de ce comité de 1954 à 1960. Il est élu au Conseil supérieur de l'aide sociale.

Il est président de l'Unionsp Rhône-Alpes dès sa création et vice-président national de l'Unionsp.

Un hommage lui a été rendu dans le n° 131, septembre 1970, d'Union Sociale.

Dr Serge OBERLIN



Dans la même ligne et pour les adultes cette fois, il aide à réaliser l'atelier protégé d'Aubervilliers et préside l'Association qui en assure la gestion. Il est aussi président du Conseil d'Administration de l'Hôpital Saint-Camille de Bry-sur-Marne.

Il lui revient le mérite de l'inventeur puis-que l'idée première de l'Unionsp devait naître au cours d'une conversation entre lui-même et le Conseiller d'Etat Charles Brimodet. Il en assure la Présidence jusqu'à ce que son état de santé l'oblige à s'arrêter en janvier 1968.

Il est décédé le 28 juin 1973.

Un hommage lui a été rendu dans le n° 224, sept/oct. 1973, d'Union Sociale.

Henri-Paul Martin est né à Pézenas en 1889, ingénieur des Ecoles des Arts et Métiers, fait toute sa carrière dans les industries du bois, et dans ce domaine il atteint aux plus hautes responsabilités collectives : Fédération nationale, Union des chambres syndicales, Chambre de Commerce, C.N.P.F.

Il assume pendant de nombreuses années des responsabilités majeures aux hôpitaux de Lyon, mérites de la collébre et antique Aumône Générale. Il est l'un des

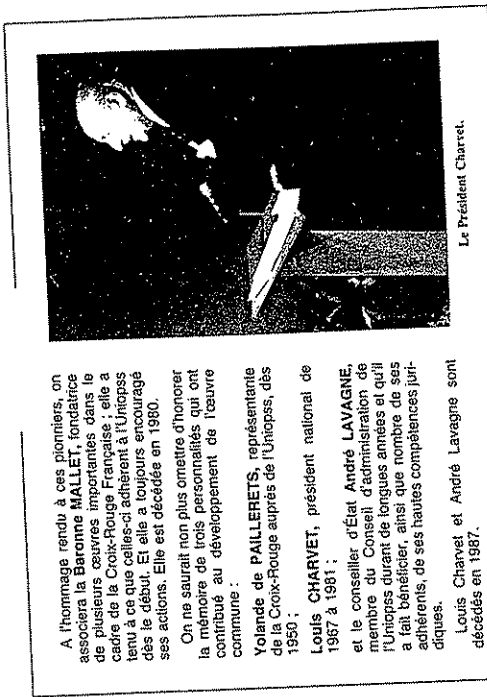
Il est né le 14 février 1892, à Paris. Son père exerça comme médecin de quartier à Paris. Lui-même a commencé ses études de médecine, depuis quelques années quand la guerre éclate, il est envoyé sur le front comme médecin auxiliaire dans des unités de chirurgie. Il y rencontre une jeune infirmière qu'il épouse le 10 avril 1918. Il passe sa thèse de médecine le 21 février 1924 et il décide de se spécialiser en chirurgie. Il devient Chef de service de chirurgie aux Hôpitaux de Paris et accède à l'habilitation de chirurgien. Il publie des ouvrages médicaux qui font encore autorité aujourd'hui, un précis d'anatomie et un traité de technique chirurgicale.

En 1930, il entre à la compagnie P.L.M. vers la région Sud-Est de la S.N.C.F. Il assume les tâches de chirurgien-adjoint au Médecin-Chef. D'octobre 1935 au 1^{er} octobre 1937, il y exerce en tant que médecin-chef, il organise l'ensemble de la suite de la tuberculose (il conçoit et fait construire un train de dépistage par radiographie), la lutte contre l'alcoolisme, l'organisation du dépistage des déviations vertébrales chez l'enfant. Après sa retraite, il reste médecin-conseil auprès de la commission générale de la S.N.C.F.

Il est membre du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins depuis sa fondation en octobre 1940, jusqu'à juillet 1943, puis du Conseil National de l'Ordre. Il est élu à la Présidence du Conseil National de l'Ordre des Médecins d'octobre 1950 à avril 1952.

Il a inspiré et présidé le Groupement des Médecins Privés de Paris ; au prix de longs débats, il réussit à mettre au point l'intérêt commun de ces hôpitaux.

Sans par la situation psychologique de l'Unionsp des amis que l'accident, un événement ou la maladie chronique ont empêchés de locaux scolaires, il est l'un des fondateurs de l'œuvre « l'œuvre école de tous », et, pendant plusieurs années, comme son président.



Le Président Charret.

A l'hommage rendu à ces pionniers, on associera la Baronne MALLET, fondatrice de plusieurs œuvres importantes dans le cadre de la Croix-Rouge Française ; elle a tenu à ce que celles-ci adhèrent à l'Unionsp dès le début. Et elle a toujours encouragé ses actions. Elle est décédée en 1980.

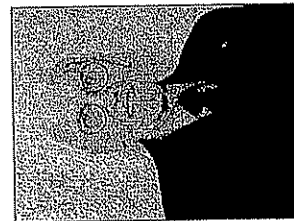
On ne saurait non plus omettre d'honorer la mémoire de trois personnalités qui ont contribué au développement de l'œuvre commune :

Yolande de PAILLERETS, représentante de la Croix-Rouge auprès de l'Unionsp, de 1957 à 1961 ;

Louis CHARVET, président national de l'Unionsp ;

et le conseiller d'Etat André LAVAGNE, membre du Conseil d'Administration de l'Unionsp durant de longues années et qu'il a fait bénéficier ainsi que nombre de ses adhérents, de ses hautes compétences juridiques.

Louis Charvet et André Lavagne sont décédés en 1987.



François Bloch-Lainé,
au Congrès de l'UNIOPISS
(mai 1977).

Dans les années 1980, L'UNIOPISS a catalysé un FRONT COMMUN DES ASSOCIATIONS



"Au départ, les œuvres religieuses ou laïques, ont voulu s'organiser, face à la Sécurité Sociale, parce qu'elles redoutaient une sorte de nationalisation de l'action sanitaire et sociale..."

François Bloch-Lainé a été président de l'UNIOPISS de 1981 à 1992. Il indique ici quel a été le rôle de l'Union dans cette période, évoque ses relations avec la gauche au pouvoir, explique comment la Charte de l'UNIOPISS, rédigée à la fin de cette période, a aidé à la cohésion du réseau...

U.S. - Vous avez été élu président de l'UNIOPISS en 1981. Vous étiez déjà proche de notre Union depuis longtemps ?
François Bloch-Lainé. - Après la mort du Docteur Oberlin, président fondateur, on m'a proposé d'être son successeur. Alors directeur général de la Caisse des Dépôts, après avoir été directeur du Trésor, j'étais à la fois trop jeune et trop occupé pour accepter. Mais, en effet, j'étais déjà depuis quelques années en rapport avec ceux qui vivaient là. En 1967, chargé par le Premier ministre d'un rapport sur l'aide aux handicapés, j'étais en relation étroite avec Robert Prigent, après être entré au conseil d'administration de l'UNIOPISS en 1965. Et j'ai suivi de plus en plus près l'activité de celle-ci après qu'Henri Théry l'eut rejointe. J'ai pris la parole à plusieurs congrès, avant d'être appelé à succéder à Louis Charvet, en 1981.

U.S. - Quelles ont été les relations de l'UNIOPISS avec la gauche, qui est alors arrivée au pouvoir ?
F.B.-L. - Je ne pense pas que la situation politique ait jamais eu d'influence sur la coopération de l'UNIOPISS et des URIOPISS avec les administrations publiques que leur action concerne. La couleur du gouvernement nous a toujours été collectivement indifférente dans la maison.
De 1981 à 1987, après les lois de 75 dues à René Lenoir, alors

entendu, la liberté des relations de chacun de nos adhérents avec les ministres et leurs services, nous avons réussi à ce qu'ils se connaissent mieux les uns les autres et à ce qu'ils travaillent davantage ensemble, pour être, ensemble et séparément, plus pertinents et plus forts.

U.S. - Durant ces années, quels besoins nouveaux des populations qu'il défend traditionnellement, et quels droits y afférent, le mouvement associatif a-t-il mis en avant ? D'autre part, comment les associations se sont-elles situées, durant cette période, par rapport aux pouvoirs publics ?

F.B.-L. - La palette des situations sur lesquelles l'UNIOPISS fait des études, provoque des échanges, intervient auprès des autorités n'a pas cessé d'être variée. Tous les sujets d'inquiétude, toutes les raisons de zèle sont hélas à la fois très permanentes. Nos rapports annuels ont des rubriques assez constantes. S'il faut mettre l'accent sur les actualités les plus préoccupantes de la période dont je parle, je dirai que la lutte contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion a eu, malheureusement, la vedette. Je m'y suis particulièrement attaché à travers une commission, de mieux en mieux soudeée, qui continue à jouer un rôle important. Les problèmes lancinants de l'emploi et du logement s'y rattachent, avec celui du perfectionnement de la fonction "d'accompagnement" qui nous incombent, dans des conditions qui ne cessent pas d'évoluer. Grâce à Henri Théry, puis à Hugues Feltesse, les échanges de vues entre intervenants divers ont précisés les maux à combattre et éclairé les méthodes de combat.

En même temps, l'UNIOPISS a contribué à la prise de conscience par ses adhérents de l'évolution de leur situation et de leur fonction. Depuis sa création en 1947, le nombre des membres a d'abord grossi, puis s'est stabilisé, cependant qu'au cours des dernières décennies, dont celle dont nous parlons, leurs caractéristiques évoluaient très sensiblement. Au départ, les "œuvres" religieuses ou laïques, héritières de "charités" successives, ont voulu s'organiser, face à l'État-providence qu'annonçait l'institution de la Sécurité sociale, parce qu'elles redoutaient une sorte de nationalisation de l'action sanitaire et sociale. Rassurées, ensuite, quant à leurs libertés et à leurs facultés d'essor, elles se sont faites de plus en plus les auxiliaires des administrations sociales, en se soumettant à leurs règlements. Mais il

fallait qu'elles fussent de plus en plus conscientes de la nécessité d'être des médiateurs autonomes gérant des solidarités volontaires.

Ces œuvres - l'appellation reste néanmoins adéquate - ont compris que, pour assurer leur avenir, elles devaient s'attacher de plus en plus à leur qualité d'associations dans leurs relations internes et externes. Cela aussi a été un trait caractéristique des années 80.

U.S. - Grâce à quelles initiatives, en particulier ?

F.B.-L. - Je citerai, notamment, la "Charte du réseau UNIOPISS/URIOPISS", qui, vers la fin de la décennie, a été élaborée à l'initiative de quelques présidents d'URIOPISS, en accord avec l'échélon central. Il s'agissait de renforcer l'unité de ce réseau et de méthodes du "réseau", que constitue notre appareil, par "une affirmation de l'attachement aux valeurs qui ont présidé à la fondation de l'Union", en prenant acte des "évolutions du contexte qui réclament et induisent de nouveaux comportements", qui "nécessitent des voies nouvelles de dialogue avec les pouvoirs publics", dans un "paysage associatif en recomposition". Je renvoie les militants d'aujourd'hui à ce document. Les résolutions qu'il contient se sont accompagnées d'une meilleure connaissance réciproque des présidents, d'un entraînement de l'ensemble par les plus dynamiques d'entre eux, d'une meilleure compréhension entre parisiens et provinciaux, entre le centre et la périphérie. Cet acte a contribué au progrès des services rendus à tous les échelons, ainsi que des comportements, à la formation des administrateurs d'associations, aux rapports entre bénévoles et salariés, entre personnes aidantes et personnes aidées, entre les associations et les administrations...

D'autres initiatives, d'autres rencontres ont contribué, au fil des mêmes années, à ces prises de conscience, aux résolutions, aux inflexions de l'ensemble. Nos colloques dont les conclusions ont été publiées, nos autres publications les rappellent.

U.S. - Durant ces années 1980, quelles évolutions essentielles ont marqué, à votre avis, la relation que les grandes associations adhérentes à l'UNIOPISS entretenaient avec les publics aidés ?

QUESTIONS

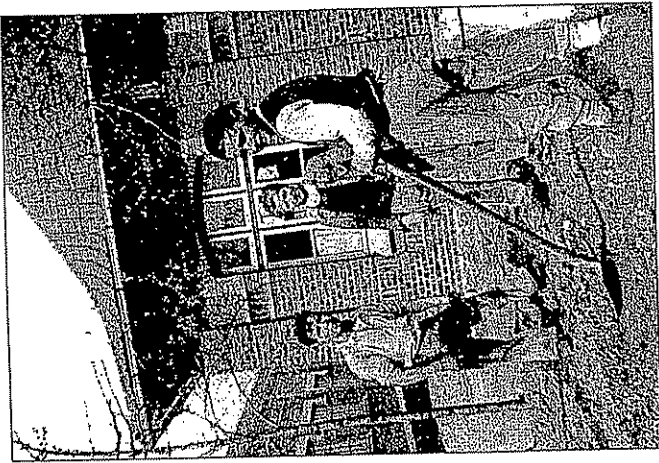
lainement une des plus importantes de leur action récente. La notion d'accompagnement, que j'ai déjà visée, a été de plus en plus affinée, en termes concrets, dans les associations les plus en tête. S'agissant des enfants et adolescents en difficulté, les méthodes dites actives, inventées il y a assez longtemps, mais lentes à entrer dans les pratiques, se sont répandues dans nos mouvements pour faire contribuer chacun à son propre achèvement. On a, d'autre part, évité de mieux en mieux que les adultes à tirer d'affaire ne soient des sujets passifs, sous l'autorité de qui les assiste.

Ce qui s'est développé en ce sens dans les années 80 a tendu, dans les années 90, à faire en sorte qu'une telle assistance contribue à renouer les liens sociaux que la crise contribue à rompre, en restaurant, comme on le dit, la pleine citoyenneté de chacun

U.S. - Cette transformation des pratiques a traversé tous les mouvements ?

F.B.-L. - Il me semble que les inflexions de la méthode ont été les mêmes dans des associations issues de familles d'esprit différentes. A mon avis, un phénomène important de l'époque en question a été "l'associativisme" croissant des divers mouvements associatifs. Le gouvernement a favorisé les rencontres entre les leaders de ces mouvements issus d'idéologies différentes. Il a institué le Conseil national de la vie associative et des comités affiliés se sont créés avec ses encouragements pour réunir les diverses branches de "l'économie sociale". Certains de ces leaders, nommés de façon électorale, se sont rencontrés au Conseil Economique et Social, nouant entre eux des amitiés bénéfiques, qui ont enterré les vieilles haches de guerre, confessionnelles ou politiques. Henri Théry a joué en ce sens un rôle particulièrement actif.

"L'interassociativisme" s'est encore développé grâce à diverses autres instances (dont la FONDA). Partout l'UNOPSS, dès la lancée de telles initiatives, a été très présente pour les faire avancer, pratiquant elle-même, comme je l'ai dit, des ententes de plus en plus efficaces. Sa position, ses tendances, son expérience lui ont fait donner, à la fin des années 80, l'impulsion principale à une autre charte, celle des organisations faisant appel à la générosité du public, qui a marqué des progrès sensibles aux siens propres ■



A la fin de la guerre, ou comment concilier l'alimentaire et l'éducatif ?...

F.B.-L. - Il appartient à chacun de ces mouvements d'indiquer, de façon plus précise, plus exacte que je ne puis le faire, ce qui s'est passé pour que les personnes faibles dont ils s'occupent jouent un rôle de plus en plus personnel, un rôle plus actif que passif dans leur propre réhabilitation. Cette évolution est cer-



Une manifestation conduite par André Trannoy, président et fondateur de l'Association des Paralysés de France (APF), est organisée par la police, rue de Rivoli, à Paris, dans les années 1950.

Pour une

En cette période de profonde transformation de notre société, la fonction "citoyenne" des associations reste essentielle. L'association, parce qu'elle vise la reconnaissance de tous comme sujets, favorise la construction d'espaces d'exercice de la citoyenneté, c'est-à-dire de lieux où l'on va pouvoir vivre ensemble, en débattant de nos conditions de vie.

L'association doit faire reconnaître la capacité des individus et des groupes à être les moteurs du mouvement social. La vie associative constitue, au sein de la société civile, un corps intermédiaire susceptible de soutenir, de réinventer de nouvelles formes de participation des citoyens.

Jean-Jacques SCHALLER
Maître de conférences - Sociologie

(2) H. Thiéry, "Agir ensemble", revue Union sociale, n° 246, janvier 1976

(3) H. Thiéry, "Décentralisation ou déparlementarisation ?", revue Union sociale, n° 261, juillet 1982

(4) H. Feltesse, "Nouveaux emplois : des créations des services de quartier sur les solidarités", revue Union sociale, n° 89, janvier 1986

doit entreprendre le secteur et la législation afin de répondre aux nouvelles modalités de prise en charge des populations "handicapées sociales". Se dégageant de l'héritage caritatif, l'UNIOSS accompagne la professionnalisation du secteur. En participant à l'évolution de la législation encadrant les activités du secteur, l'UNIOSS va jouer un rôle d'interface entre les pouvoirs publics et les associations. Elle pèse notamment sur l'élaboration de la loi hospitalière de 1970, sur la mise en place du PSPH en 74, et en 1975, sur la loi en faveur des personnes handicapées et la loi sociale.

Par ailleurs, peser sur les orientations politiques, élargir son influence institutionnelle, c'est participer à la construction du champ sanitaire et social qui caractérise cette époque : l'UNIOSS crée en 1962 le syndicat employeur SOP, puis le GNOSSA, et veille à la loi sur la formation continue, le fonds collectif UNIFORMATION en 1972.

1975-1988 : l'affirmation du fait associatif

1975 marque la fin des années giscardiennes de la société industrielle et l'entrée dans la "crise", dans un temps de transformation économique et sociale.

Dès les années 1975, l'UNIOSS débat autour de la définition de nouvelles solidarités. Il s'agit de s'éloigner d'une approche des populations en termes de simple traitement individuel de la difficulté, de la pauvreté, pour mettre en avant des analyses plus collectives des problèmes, et restituer une place aux populations en marge de la société.

Dans un éditorial intitulé "Agir ensemble", Henri Thiéry, pose ainsi ce nouvel enjeu : "Savoir regarder et, si possible, accroître la faculté pour les citoyens d'agir ensemble pour répondre à leur propres besoins, et mieux encore, à ceux



La visite à domicile d'une assistante sociale après la Première Guerre mondiale. (AMSAH de Soissons)

L'UNIOSS et les DÉFIS de L'HISTOIRE

d'un appareil de justice sociale de type bureaucratique. Elle prône une position spécifique en avançant une conception de l'Homme contre la rationalité technique l' "noir civilisation" de l'homme vivant en le sacrifiant à l'abstraction, au plan, à la machine. " écrit J. Renaudin) et sa capacité à être au plus près des de-mondes sociaux. C'est une conception de l'Homme qui interroge la politique : "L'ère sociale devra remettre l'homme à sa place, c'est-à-dire la première, l'économique comme la technique ou la science, se mettant à son service, au lieu de le broyer" (1)

1955-1975 : Un secteur en expansion

Cette seconde période voit la mise en place de la cinquième république et marque l'entrée de la France dans une ère industrielle nouvelle.

L'UNIOSS semble dans cette période moins centrée sur la revendication d'orientations d'action, que sur la construction organisationnelle du champ d'intervention. Elle se positionne alors comme caisse de résonance des positions des œuvres en direction des pouvoirs publics, mais aussi comme lieu d'incitation aux adaptations que

Du régime de la mainmise administrative sur la répartition des besoins sociaux, à la fonction assumée de "lobby" des personnes fragiles, s'efforçant d'améliorer les textes de lois qui les concernent ;

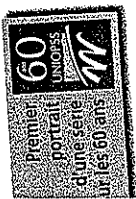
de l'approche caritative de la pauvreté, à la professionnalisation du secteur ;

de "l'intégration" à l'exaltation... un regard sur 50 ans d'action de l'UNIOSS.

Le mouvement fondateur C'est l'époque de la reconstruction de la France d'après-guerre. Le Général de Gaulle donne au pays un projet national : retrouver sa dignité et sa grandeur. Combinant les objectifs de progrès social et de renforcement de la nation, il décide la création d'un grand système de Sécurité sociale, dont le développement est confié à Pierre Laroque, avec le soutien de la CGT.

Face à ce système généralisé et uniformisant de la Sécurité sociale, les œuvres de bienfaisance revendiquent la spécificité de leur action et

(1) J. Renaudin, "L'ère de l'homme", revue Union sociale, n° 229, avril 1983



60 ans de l'Unionps
Portrait d'une série
de 60 ans

Assistante sociale, en toute liberté

Pour les 60 ans de l'Unionps, *Union sociale* publie un portrait d'Annie Martin-Chave, assistante sociale à Marseille de 1956 à 1992, pionnière de l'action sociale, qui a défriché des fonctions innovantes dans son métier - la supervision, le travail de groupe...

Née en 1932 à Marseille, dans une famille de 6 enfants, Annie passe le diplôme d'État d'infirmière, puis celui d'assistante sociale. Comme AS, elle enchaîne d'abord des remplacements en entreprise, durant un an et demi. En 1956, elle rentre à l'Unionps (l'Unionps n'existe pas encore), qui l'expédie tout de suite « au front », dans un asile de nuit, « l'Hospitairité pour les femmes », avec pour mission de décrocher son agrément comme centre d'hébergement.

La tâche s'apparente à un des sept travaux d'Hercule, version travail social ! Le bâtiment de 3 étages est plus que dégradé, les cafards règnent en maîtres, il n'y a pas de douches, dans les dortoirs s'entassent 30 à 40 lits défoncés, les religieuses, mortes de vieillesse, ont cédé la place à des monitrices de la JOC, motivées mais sans formation...

Insertion par l'économique, les débuts

Face à elles, les usagères mendient pour la plupart, une partie se prostitue, d'autres souffrent de maladies mentales ou sont des femmes battues, qui débloquent avec leurs enfants... ; autant de situations spécifiques qui dépassent largement les compétences de l'équipe. « Les femmes battues avec enfants, on ne pouvait pas les garder... Et quant aux psychotiques, se souvient Annie, j'étais effarée par leurs délires... ».

Bref, armée de ses seules valeurs, Annie fait face, avec ses collègues. Sur le conseil de l'Udopss, l'œuvre contracte un emprunt de 7 ans à la Caisse d'épargne, après force débats, car à l'époque, cela ne se faisait pas ! Et les travaux d'un centre voisin, installe sur place un atelier, premier essai d'insertion par l'économique, où les femmes assemblent des jouets d'enfants, dont les éléments sont livrés par une entreprise de la région. Mais celle-ci ne vient pas chercher la production... Peu à peu cependant, le paysage se structure. Une responsable d'atelier est embauchée, le Centre des jeunes patrons, appelé à la rescousse, négocie les marchés, des psychiatres aident l'équipe à adopter la bonne distance face aux personnes. Au final, l'asile, remis à neuf, est agrégé comme centre d'hébergement.

Tout au long de cette aventure, Annie est conseillée par Maurice Chaux-Briant, le clermontois directeur de l'Udopss. « C'était, dit-elle, une force de la nature, d'une puissance de conviction et d'action étonnantes. Il avait dans le passé connu une vie plutôt légère et mondaine, avait été envoyé en camp de concentration, où la rencontre de prêtres travaillant formé - il en était revenu tout autre. Il adoptait les gens et les soutenait pour la vie. Pour moi, il a été mon père adoptif en action sociale... ».

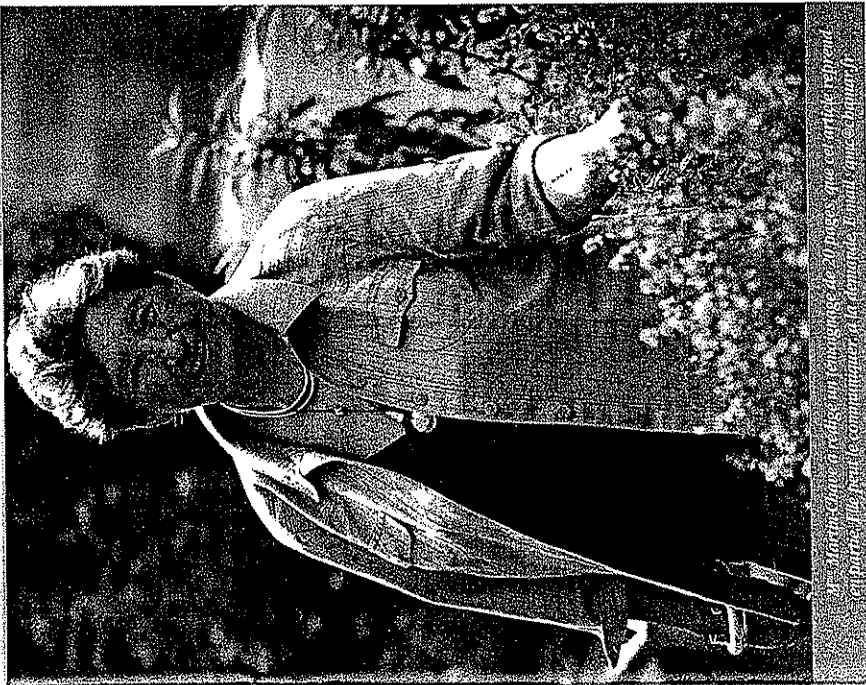
Après 3 ans à l'asile de nuit, Annie éprouve le besoin d'un cadre de travail plus équilibré. Elle est embauchée comme responsable

de l'un Centre social sur le point d'ouvrir, la Sauvagine, au milieu d'un quartier neuf de Marseille. Sous sa houlette, le Centre ouvre une halte-garderie, des permanences de la PMI, de la Caf, un bureau payeur des allocations familiales, très fréquenté. Comme les finances sont à plat, elle organise des animations qui ne coûtent rien : des cours de danse, par un enseignant bénévole, une bibliothèque, gérée par l'Office central des bibliothèques, des conférences sur la gestion de l'eau ou de l'électricité en appartements, prises en charge par la Société des Eaux, EDF. Aujourd'hui, bien sûr, note-t-elle, les centres sociaux disposent d'un budget conséquent...

Mais tout cela ne parle guère aux adolescents, qui se considèrent délaissés. Avec leurs « sanitisings », leurs blousons noirs et leurs mobylettes, ils tournent autour du Centre, comme les Indiens encerclant un chariot dans un western ! On ouvre une salle trois soirs par semaine pour du ping-pong, du baby-foot...

Racisme et travail communautaire

En 1962, Annie tombe par hasard, à Aix, sur l'association France Atlantique, qui organise des échanges d'assistantes sociales entre France et USA, avec bourses à la clé. Séduite, la voici bientôt qui anime un club de personnes âgées à la Nouvelle-Orléans, tout en suivant des cours à l'Université voisine. Avec les anciens, la séance



Annie Martin-Chave, assistante sociale à Marseille de 1956 à 1992. Elle a été pionnière de l'action sociale, qui a défriché des fonctions innovantes dans son métier - la supervision, le travail de groupe...

commence en chantant l'hymne national. Dans le centre social où elle travaille, durant 18 mois, ségrégation et racisme sont très présents. Presque tous les soirs, fascinée, les ex-jazzmen du « band » de Sydney Bechet...

Au Centre social, elle est suivie en supervision. D'abord surprise, se sentant faire mal son métier, puis finit par apprécier cette remise à plat. En parallèle, elle découvre le travail de groupe et de communauté au lieu du suivi individuel, on repère au sein d'un public donné les problèmes récurrents - le harcèlement, la solitude des femmes au foyer... on réunit les gens concernés, dont l'expansion est favorisée ; peu à peu, aidés

concluent invariablement la séance par un « C'est très bien pour les Américains, mais chez nous, c'est impensable », qui laisse notre exploratrice rêveuse...

À l'étape suivante, après une formation à l'Uncaf, Annie se lance dans la supervision, sur Marseille. « Là, dit-elle, je me suis éblouie ! Rien n'est plus passionnant que ce processus, où vous vous embarquez sur un chemin, mais où ni vous-même ni le superviseur ne savez au départ où vous allez ». Le plus souvent, les travailleurs sociaux qui viennent en supervision se heurtent dans leur pratique à un blocage personnel - par exemple, l'un qui accompagne des personnes âgées, a une peur bleue de la mort...

La supervision par le travail social

La supervision permet de repérer, l'origine du blocage, et ainsi de s'en libérer, au moins en partie. Après quoi, on revient vers le mandat du travailleur social et on regarde comment s'y prendre pour aider le « client ». « Cette forme de supervision par des travailleurs sociaux, observe Annie, a disparu : nous avons cédé la place aux psychologues et psychologues, qui ne prennent pas en compte les références du travail social. Sans doute parce que nombre de superviseurs étaient chefs de service en institution ; or vous ne réglez pas vos problèmes de travail avec un supérieur... ».

« Ce que j'ai adoré dans l'association, dit-elle, c'est la marge de manœuvre, la liberté d'agir, dans ces années où tout était à créer ; elles étaient bien plus restreintes dans le service public. Nous avons beaucoup construit, modernisé, anéanti par des lois que nous influençons. Aussi la rupture des années 1980 a été une grosse déception, très dure à accepter : le chômage de masse est arrivé, avec la dégradation du logement, les nouveaux pauvres... Le travail social, c'est comme les marées, sous influence : un diurnal recommencement ! ».

Bernard BOUDET

Hugues Feltesse : dans une société excluante, développer le « vivre ensemble »



© F. Siligouet

US : Vous avez travaillé avec plusieurs présidents de l'Uniojps, dont François Bloch-Lainé et René Lenoir. Que retenir-vous d'eux et en quoi ont-ils marqué le réseau Uniojps/Uriopss ?

■ **Hugues Feltesse :** François Bloch-Lainé, qui a maintenant une rue à son nom dans Paris, a été une figure importante pour la haute fonction publique française : très engagé, mais jamais compromis dans les manœuvres politiques, il en imposait, comme président de l'Uniojps, car il était porteur d'un grand sens de la nation, comprise comme l'union de toutes les forces d'un peuple, au service de l'intérêt général. Homme de grande indépendance, il s'était vu proposer à deux reprises par le général de Gaulle un poste de ministre, mais avait refusé, car il voulait garder sa position « d'éclairé ». Il a aussi été un des acteurs de la reconstruction de la France : après avoir été trésorier de la Résistance, il a reconstruit, en tant que directeur du Trésor, l'organisation financière du pays. Ensuite, à la tête de la Caisse des dépôts, il a contribué fortement à la construction de logements sociaux, après des déconvenues d'inaction dénoncée par l'abbé Pierre, a suscité la création d'associations de résidents et donné son élan à la vocation sociale de cette institution vénérable, notamment en créant l'association Villages Vacances Familiales (VVF).

Un épisode est révélateur de son éthique rigoureuse. En 1981, François Mitterrand le charge de dresser un bilan de l'état du pays. D'anciens, animés par une vision parisienne de la chose publique, auraient souhaité un bilan catastrophiste. Il n'en a rien été : E Bloch-Lainé n'a pas omis

a proposé d'être son conseiller spécial, le CA de l'Uniojps a délibéré hors de sa présence pour décider si cette fonction était compatible avec celle de président de l'Union; il a conclu par l'affirmative, car, a-t-il dit, « nous savons que vous savez garder votre liberté de jugement et de parole ».

Il avait, à l'écrit, un style très épuré : il s'exprimait avec des mots simples, des phrases courtes. Mais il ne disait pas des banalités pour autant ! Je me suis rendu compte plus d'une fois qu'il avait davantage réfléchi que moi sur tel ou tel problème. C'était un homme d'action et de réflexion, d'une grande spiritualité, capable de faire retraiter pour lire, élaborer sa pensée.

US : Pendant les 30 Glorieuses, le dialogue avec les pouvoirs publics semble avoir été plus aisé qu'aujourd'hui. Confirmez-vous ce point de vue ?

■ **H.F. :** À la fin des années 1970, les relations avec les pouvoirs publics étaient assez simples : un membre de l'équipe directrice de l'Uniojps allait rencontrer un des chefs de bureaux du Ministère et discutait avec lui un projet de décret ou de réforme. Le dialogue était souvent très constructif : nous participions à l'écriture des textes, avec la discrétion qui s'imposait. J'ai ainsi écrit le décret sur les Services de soins infirmiers à domicile, avec les collaborateurs de Jacques Barrot. Le texte paru, nous le commentions aux Uniojps, qui souvent répercutaient nos interprétations aux Ddass.

Dans les années 1980, on a changé d'époque : les politiques publiques, loin de se limiter aux seules réponses sociales, ont peu à peu élargi leur champ d'intervention. Par exemple pour l'insertion sociale, on a non seulement porté l'accent sur les dispositifs d'accueil et d'hébergement social mais aussi sur les dispositifs d'accès à l'emploi et à la professionnalisation, d'accès au logement, aux soins

ainsi que d'accompagnement social. Bref, ont été conçues des politiques multidimensionnelles. L'Uniojps a dû, dans la foulée, travailler avec plusieurs ministres et leurs cabinets.

En outre, avec la décentralisation, les Ddass/État ont disposé d'une plus grande marge de manœuvre : le rôle des Uriopss s'en est trouvé renforcé d'autant, et l'Uniojps leur a apporté un soutien plus horizontal, a organisé les échanges entre elles et joué un rôle d'animation.

US : A ce propos, quelles positions l'Uniojps a-t-elle défendu lors de la décentralisation de 1983 ?

■ **H.F. :** L'Uniojps, d'abord, a été d'intérêt de jeu en phase avec cette démarche, puisqu'elle avait, dès l'origine, adopté une organisation décentralisée. Ainsi, dès les débuts du réseau, les cotisations issues des structures de terrain ont alimenté d'abord les unions départementales (Udopss) en les Uniojps qui ne reversaient qu'une petite part (15 à 25 %) au siège national, alors que, dans beaucoup de Fédérations, c'était l'inverse, le « centre » absorbant la plus grosse partie des cotisations.

Au moment de la loi de décentralisation, des échanges intenses ont eu lieu sur les blocs de compétences - qu'est-ce que l'État devait garder et qu'est-ce qui devait être transféré aux collectivités territoriales? En outre, une crainte a réapparu à l'époque, comme lors de la création de l'Union, celle d'une forme de « nationalisation » du secteur privé non lucratif : tout comme en 1947 la crainte en était exprimée vis-à-vis des Caissees de Sécurité sociale qui se mettaient en place, nous redoutions que les départements veuillent transformer en simples instruments d'exécution, voire gérer en direct, les établissements et services; il fallait convaincre de préserver l'appropriation du partenariat et du contrat. Cette crainte ne relevait pas du fantasme. Dans certains départements, notamment le Nord, des exécutifs locaux ont été tentés

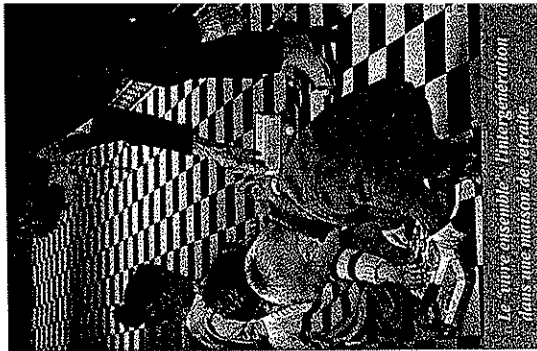
d'enrégimenter le secteur social... Heureusement Pierre Mauroy, qui avait un passé associatif à Léo Lagrange, a arbitré en notre faveur. Mais nous avons dû argumenter ferme.

US : Lorsque vous avez pris la direction générale, en 1984, dans quelles directions l'Uniojps s'est-elle développée ?

■ **H.F. :** En premier lieu, je suis fier d'avoir pu mettre en place peu à peu, à cette époque, une série de commissions thématiques, couvrant tous les champs qui regroupent l'Uniojps, de la petite enfance à la dépendance des personnes âgées, les jeunes en difficultés, les enfants et adultes handicapés, les établissements de soins... La Commission lutte contre l'exclusion a commencé ses travaux en 1984, sous la présidence de M. Bloch-Lainé et la Commission Habitat-logement a été mise place en 1990. Ces commissions ont permis de renforcer considérablement la qualité de l'expertise de l'Uniojps et sa « force de propositions ».

En second lieu, et cela a été mon premier éditorial de directeur général, nous avons beaucoup insisté, dans cette période, sur la dimension essentielle du « vivre ensemble ». Dans une société beaucoup plus excluante, une société hypersélective, qui se veut performante, où dans le champ du travail, du logement, de l'école, on tend à se séparer des personnes, dès qu'une inadaptation apparaît, il faut porter cette priorité du « vivre ensemble », du « faire société ». Dans cet esprit, l'Uniojps a mis en débat la notion d'accompagnement social et lui a donné un contenu concret, via trois ouvrages. L'accompagnement social, ce n'est pas une prestation, une prise en charge; c'est recréer du lien, de l'échange entre les personnes.

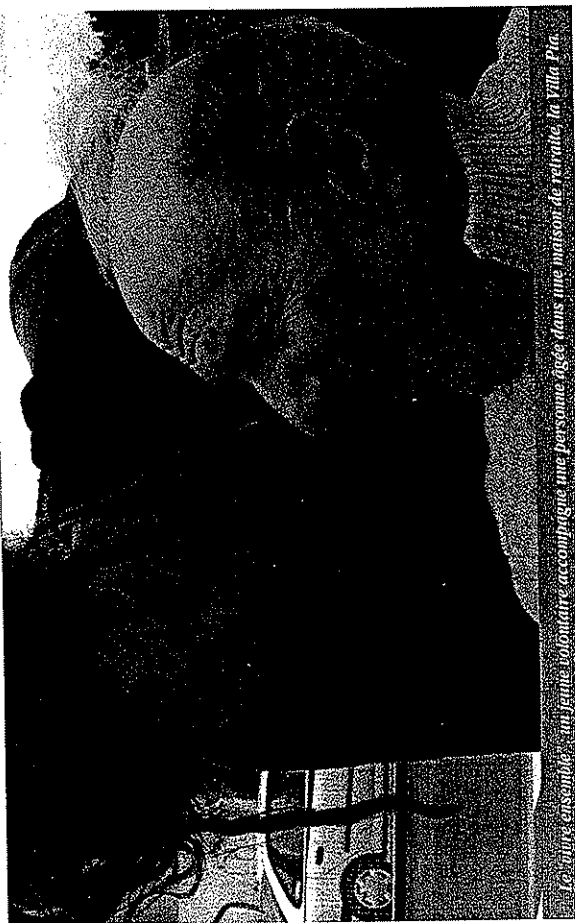
Dans le domaine de la petite enfance, ce « vivre ensemble » a pris notamment la forme des crèches parentales ou des réseaux Écoute Appui Accueil. Accompagnement des Parents, >>>



Le « vivre ensemble » : l'Uniojps génération fait un effort sur la culture

À l'occasion des 60 ans de l'Uniojps, Union Sociale a interrogé Hugues Feltesse, directeur général de 1984 à 2001, sur les personnalités, les grandes lois, les idées forces, qui ont marqué cette période. Retour sur un quart de siècle de vie d'une tête de réseau.

L. Après avoir été conseiller technique entre 1976 et 1979 et directeur général adjoint entre 1979 et 1983.



En haut à gauche, un jeune volontaire accueillant une personne âgée dans une maison de retraite à Ville Pin.

initiatives emblématiques auxquelles l'UnioPASS a apporté tout son soutien. Dans le secteur des personnes âgées, nous avons mis en avant des approches innovantes, comme les Cantons inventés par l'association « Foyer Emilié de Rodat » à Rueil Malmaison, dans le 92, les petites unités de vie ou la transformation des béguinages dans le Nord, qui visent à maintenir les liens entre les anciens et leur environnement. Et bien sûr, en matière de lutte contre l'exclusion, tout l'effort d'Alerte a été de rompre avec l'assistance et de remettre les personnes dans l'échange social.

US : L'UnioPASS a exercé une influence sur les lois RMI ou Besson, sur le droit au logement. Dans quel sens a-t-elle cherché à améliorer ces textes ?

■ H.F. : Nous avons dès les débuts insisté sur le volet insertion du RMI, dont le bilan apparaît aujourd'hui mitigé. Il faut, à ce propos, pointer un travers très français : la loi était bonne, mais on est resté dans une approche très réglementaire. On ne s'est pas donné les moyens de la traduire en un plan d'action, avec des objectifs chiffrés de performance, à 5 ou 10 ans et de corri-

ger le tir... La loi Besson, quant à elle, a donné un statut à nombre d'expériences associatives intéressantes, comme les Agences immobilières à vocation sociale, les baux glissants. Reste qu'a manqué pendant de nombreuses années une volonté publique forte de construire du logement social, d'où la situation actuelle.

US : Et sur la lutte contre l'exclusion, l'accès aux soins, quel rôle a joué l'UnioPASS ?

■ H.F. : Alerte avait organisé, en 1995, un débat public avec les candidats aux présidentielles, dont Jacques Chirac et Lionel Jospin, au cours duquel ils s'étaient engagés à faire voter une loi sur ce thème. Les choses se sont déroulées ensuite en 2 temps. Une loi de « cohésion sociale » a été travaillée avec Jacques Barrot, ministre des Affaires sociales, mais n'a pas abouti, du fait de la dissolution de l'Assemblée. Auparavant, j'avais pu faire valoir au premier ministre, Alain Juppé, invité comme moi à la Marche du siècle, l'émission de Cavada, que le dossier avait peu progressé depuis l'élection du président Chirac. Puis la concertation avec Martine Aubry a débouché sur la loi de juillet 1998.

Nous avons d'abord obtenu un Plan national d'action contre l'exclusion, lancé en mars 1998. La loi elle-même a acté notre position de fond : la lutte contre l'exclusion, c'est assurer le droit de toute personne en difficulté à être accompagnée pour accéder à un emploi, au logement, aux soins, etc. On n'est plus dans l'assistance, mais dans un droit de l'homme, dans la garantie de droits fondamentaux.

Sur la CMU, le ministère était parti sur un projet de couverture complémentaire destinée aux publiés en difficulté (une sorte de caisse de secours), confiée aux Mutuelles et aux assurances, avec un mécanisme de solvabilité, et qui aurait pu comporter un « panier de base » de soins. A contrario, nous avons plaidé pour que la nouvelle couverture soit gérée par la Sécurité sociale, pour que les gens concernés se rendent dans les Caisses primaires, comme tout le monde et qu'ils aient accès à tous les soins, et pas qu'à des soins pour pauvres. Convaincu, M^{me} Aubry a changé d'approche du tout au tout. ■

Propos recueillis par
Bernard Boudiet

René Barras, un militant de la cause citoyenne

À l'occasion des 60 ans de l'Uniopss, Union sociale poursuit sa série de portraits. Ce mois-ci, René Barras, vice-président d'honneur de l'Uniopss Nord-Pas-de-Calais, raconte la solidarité ouvrière dans les cités minières du Nord, la vie associative locale intense du passé et dit son inquiétude face à la passivité, à l'accoutumance régnantes.

René Barras est né le 11 mars 1928 à Rouvroly, dans le Pas de Calais. Dans cette petite ville, en périphérie de Lens, marquée par la mine et ses traditions ouvrières, son père venait de créer en 1925 une entreprise de peinture-décoration. Georges Barras, issu d'une famille de tailleurs de pierre, travailleur infatigable et homme de cœur, s'intéresse aux gens en difficulté. Dans son entreprise, il n'hésite pas à engager des « rejetés de la société » (sortants de prison, sans abri...), à qui il fournit un accompagnement approprié. C'est ainsi que son entreprise devient une vraie entreprise d'insertion avant la lettre. C'est dans ce climat, où la vie familiale est ouverte sur les autres, que René fait son apprentissage de la vie.

La solidarité ouvrière

Durant sa jeunesse, il fait du scoutisme, milite dans les mouvements chrétiens et préside le mouvement de la jeunesse catholique de sa ville. Durant les vacances, il met la main à la pâte sur les chantiers de l'entreprise familiale, y apprend la valeur du travail manuel et la solidarité ouvrière. En complément de ses études de chimie, René s'inscrit à l'école des Sciences Sociales et Politiques de l'Université Catholique de Lille.

Il se marie en 1953 et construit une petite usine de fabrication de peinture à Lens, où la maison familiale accueille bientôt cinq enfants. Malgré ses responsabilités

de chef d'entreprise et les nombreux enfants, il s'implique dans la vie associative locale : Secours catholique, Société de Saint Vincent de Paul, et le mouvement d'éducation populaire Sainte Barbe, où il s'intéresse aux questions sociales, à l'aide aux sans abri. Sa femme, ex-assistante sociale, le soutient, l'encourage et lui apporte ses conseils éclairés. Il découvre la solidarité de cette cité ouvrière et d'intégrer. « En pleine installation dans notre nouveau logement, changé par un seul poêle, ce 14 février 1954 à 13 h, la radio est allumée et voici que retentissent à nos oreilles : Mes amis! Au secours! Je reconnais la voix de l'abbé Pierre. Janin, ma femme et moi sommes bouleversés par ce pathétique appel. Nous décidons immédiatement de consacrer désormais nos efforts aux personnes en grandes difficultés et aux sans-abri. »

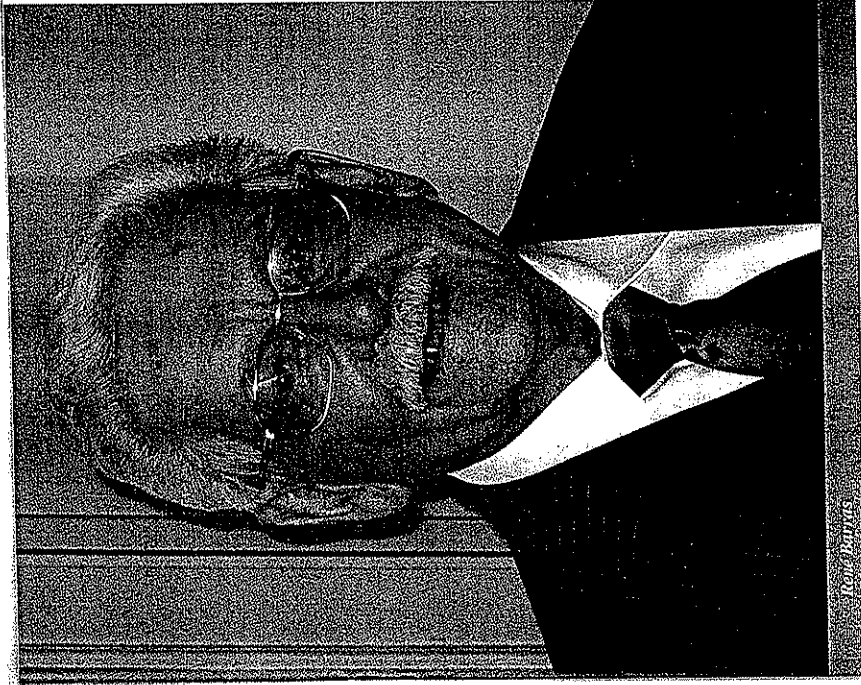
Les années 1962/63 marquent l'arrivée dans la région des rapatriés d'Algérie et des harbis. Les associations, nombreuses et actives, se mobilisent pour les héberger et trouver des solutions d'intégration. Ces familles qui « montent » dans le nord sont très pauvres et en grande difficulté. Elles sont bien accueillies par la population ouvrière des cités minières qui connaît ces problèmes pour les avoir vécus. « Il existait autour de la mine une vraie solidarité ouvrière, totalement bénévole. Elle s'exerçait au quotidien dans une démarche de

proximité, et transcendait les clivages politiques, syndicaux et religieux. De plus, l'efficace organisation patronale gérée et financée par les Houillères, certes paternaliste, favorisait les rencontres entre les gens. Des regroupements, des fêtes, des orchestres, des clubs, des jardins ouvriers contribuaient à créer une vie locale assez harmonieuse. Il n'existe aujourd'hui presque plus rien de tout cela. Les gens ne sortent plus de chez eux et ne se rencontrent plus, jusqu'à avoir peur de l'autre », raconte René.

L'un apporte des draps, l'autre un poêle

Ainsi une famille de rapatriés avec 7 enfants arrive un jour en ville. « Je ne savais comment les loger, ma maison était pleine... Alors j'appelle le curé, celui-ci met à disposition une salle de la paroisse et alerte toute la cité : l'un amène des draps, l'autre des couvertures, le troisième un poêle... Les gens se renouaient, les associations coordonnaient ».

En 1965, il fonde l'Aide aux Personnes Sans Abri (Apsa). Le premier foyer pour les sans abri voit le jour en 1966 grâce à l'argent récolté par les associations dans les cités minières. « La cohésion sociale, on n'en parlait pas, mais on la vivait en la pratiquant au jour le jour. Et ce malgré les combats syndicaux, politiques qui opposaient les gens et interféraient



René Barras

parfois sur la vie associative », confie-t-il. René préside l'Apsa pendant 35 ans ; ce n'est qu'en 2002 qu'il passe la main. Au démarrage, cette structure pour sans abri recevait une vingtaine de personnes ; actuellement plus de 500 personnes sont hébergées plusieurs semaines de ménages en difficulté suivis et pourant s'accumulent beaucoup de demandes non satisfaites. « Les sans abri de l'époque, en majorité des hommes de 35 à 40 ans, étaient souvent en rupture familiale ou victimes d'alcoolisme. Mais en ce temps-là, quand un gars venait chez nous, dans les 15 jours on lui trouvait un travail. Aujourd'hui, on fournit au mieux un toit et un repas, on n'en parlait pas, mais on la vivait en la pratiquant au jour le jour. Et ce malgré les combats syndicaux, politiques en difficulté est bien plus jeune » note-t-il. Et d'ajouter : « On disait alors, il faut

pas de compétences ni de professionnalisme, mais de but à atteindre, de cause, d'engagement réel et fort. « On s'impliquait en se fixant un objectif, personne n'attendait de ce type de combat des avantages ou des honneurs. Il faut revenir à cette conscience-là. Si l'on désire recruter de nouveaux militants, c'est sur cet engagement de départ qu'il faut que les associations travaillent. Plus le projet a des chances d'aboutir et de durer », proclame-t-il. Il ignore pas le besoin de professionnalisme des associations, mais sa longue expérience lui fait dire : « Attention à ce que la nécessaire compétence de la techno-structure, la nécessité d'une bonne gestion financière ne prennent le pas sur le projet associatif. Il arrive parfois qu'on finisse par mettre la structure avant la personne à accueillir ».

La grande différence avec notre époque, quant à la conscience de la misère sociale, vient de ce que la population dans sa grande majorité réagissait par rapport à la pauvreté. « Actuellement, personne ne se sent impliqué, chacun pense que quelque'un va prendre en charge la misère de l'autre. Les médias jouent un rôle démolitionniste et récupérateur : parce que l'on montre, les gens se sentent comme délaissés mais rien ne se passe, personne ne se sent responsable. On assiste à l'émergence d'une société où la citoyenneté responsable n'existe plus. »

René voit là un combat à mener pour que chacun se sente concerné par la misère de l'autre. « Aux associations de réveiller les consciences, sinon on va vers une société dualiste. Je suis un militant de la cause citoyenne. Dans ma vie, je n'ai pas agi envers les gens en difficulté par amour mais par amour de mes frères en humanité. Ce qui me motive le plus, c'est d'aller sur le terrain, dans la rue, ces rencontres m'enrichissent. C'est là que j'apprends le plus sur la nature humaine... » ■

Martine BOENKIKH-PHILIPPE

Personne n'attendait avantages ou honneurs

À l'Uniopss, la question de la vie associative a toujours été au centre de ses préoccupations. Dans les années 60/65, nous dit-il, des gens de bonne volonté se rassemblaient pour résoudre un problème, puis montaient une association. Le tissu associatif était constitué de petites structures de proximité, les militants menaient des actions modestes mais efficaces, au jour le jour, avec une parfaite connaissance des besoins. On ne parlait

60 UNIOPISS

Henri Théry ou la passion associative

Depuis près d'un demi-siècle, Henri Théry accompagne de près ou de loin l'évolution de l'Unioipss. Avec le souci de faire reconnaître, dans les pratiques, le fait associatif, les solidarités privées, à coté des institutions publiques, et de maintenir un dialogue vivant avec les pouvoirs publics.

« Sortir et représenter les Chèvres, pourquoi pas? Mais à coup sûr, servir et promouvoir la vie associative ». C'est à peu près en ces termes que Henri Théry répondit - favorablement - à la proposition de Robert Prigent, ex-ministre de la Santé, de le remplacer à la direction de l'Unioipss, en 1976. Ce propos pourrait résumer une orientation clé d'Henri Théry, 84 ans aujourd'hui, qui n'a eu de cesse de plaider la cause associative - le projet, l'action collective de la société civile organisée - notamment en matière sociale, jusqu'à en faire l'axe d'un rapport présenté en 1986 devant le CES.

Né à Marseille, il suit des études de droit. La guerre vient chambouler tous ses projets. Responsable de la Jeunesse étudiante chrétienne, Henri participe à l'aventure, très risquée, des Cahiers du Témoinage chrétien (TC), lancés en 1941, qui se veulent le fer de lance de la « résistance spirituelle ». Recherché par l'occupant, il doit se réfugier chez son futur beau-père, près de Roanne.

Des méthodes dignes de la Gestapo

À la Libération, André Mandouze, premier rédacteur en chef de TC, sorti de la clandestinité, lui propose d'en être le correspondant dans le Midi afin de recruter collaborateurs... et lecteurs. Il est aussi directeur d'un journal catholique local, ce qui lui vaut des démêlés avec les autorités. « J'avais, sur la base

d'informations sûres, parlé de méthodes dignes de la Gestapo suite à l'assassinat par la police marseillaise d'un Sénégalais. Le préfet m'a poursuivi pour diffamation avant que je n'obtienne un non-lieu. » À cette époque, il est en étroite relation avec les prêtres-ouvriers et s'investit dans les questions de logement - il est proche du mouvement des squatters très présent sur Marseille.

En 1955, il monte à Paris pour occuper diverses fonctions : le secrétariat des Semaines sociales, celui de l'Union des Secrétariats sociaux et du Centre de recherches économiques et sociales, autant de lieux qui s'inscrivent dans un catholicisme d'ouverture, et animent toutes sortes de débats. Parmi ceux-ci, le financement par un impôt progressif de certaines prestations ou l'introduction d'une condition de ressources pour les familles de 2 enfants, ce qui aurait permis d'aider plus efficacement les familles nombreuses. Il est à l'origine de l'association Culture et promotion qui forme des militants, syndicaux et associatifs aux questions économiques et sociales.

Après près de 20 années au sein de la « mouvance catholique sociale de gauche », il aspire à changer d'horizon professionnel. Robert Prigent, approchant de la retraite, saisit cette occasion pour l'intégrer à l'Unioipss, d'abord à mi-temps puis comme directeur. « Au milieu des années 70, l'Unioipss ne comptait qu'une dizaine de permanents et les Unioipss avaient très peu de moyens. Il fallait absolument aug-

menter les ressources, ce qui nous a amenés à réviser le système des cotisations. D'autre part, j'ai recherché des financements complémentaires auprès de différents organismes, dont la CMAF ou la Direction de l'action sociale, sous la forme de subventions ou de contrats d'étude. Cela nous a permis de consolider les équipes. »

Des contrats avec le Ddass réellement négociés

Les années 70 sont marquées par des changements forts. La France connaît un vrai « baby boom associatif ». Comme l'explique alors Alain Touraine, « la société civile cherche à se produire elle-même. » Il faut accompagner cette évolution et lui donner un contenu. Car, explique M. Théry, « le recours au statut de la loi de 1901 devenait de plus en plus fréquent, mais pour autant la spécificité du phénomène associatif n'était guère reconnue ».

En juillet 1975, deux lois importantes - sur les institutions sociales et médico-sociales et les personnes handicapées - symbolisent une reconnaissance. Concernant la première, M. Théry se souvient d'échanges nourris avec le ministre René Lenoir et ses collaborateurs, tels Jean-Louis Bianco ou Jean-Michel Belorgey. « C'était une équipe sans équivalent composée de « chabbanistes » et de membres de la deuxième gauche. » L'Unioipss a ainsi

Lumières pour qu'il ne doit pas y avoir de corps intermédiaires entre l'individu et l'Etat. » La participation à la Dap ne fait qu'augmenter son estime pour François Bloch-Lainé, qu'il rencontre dans de nombreuses instances proches du catholicisme social, ce qui l'incite à lui faire part du grand intérêt qu'aurait son accès à la présidence de l'Unioipss, lorsque le poste deviendrait vacant. En fin de compte, M. Bloch-Lainé accepte.

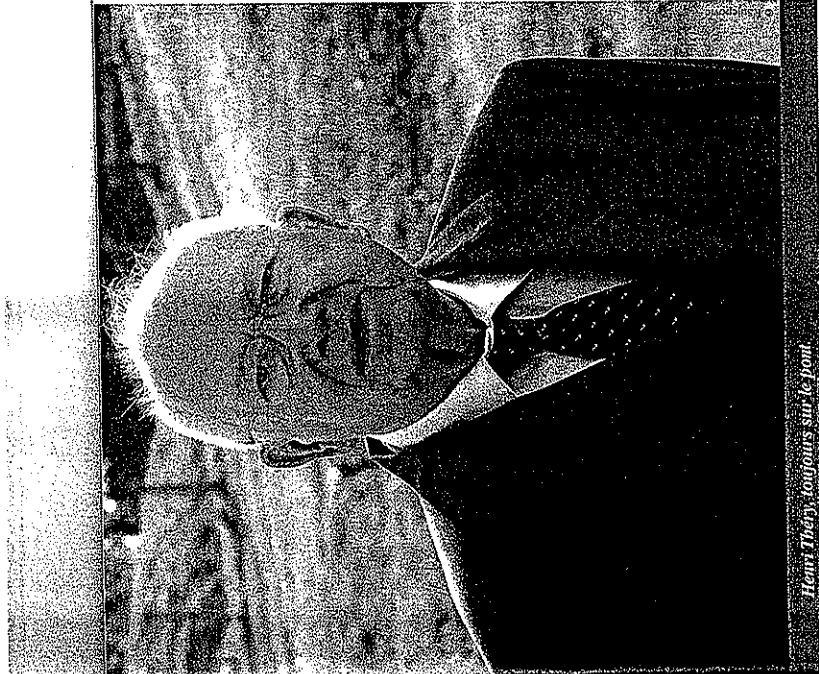
À l'Unioipss, M. Théry œuvre aussi pour la reconnaissance du pluralisme des solidarités. Il se souvient ainsi d'une discussion avec Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité en 1981. « Je lui avais demandé si elle serait la ministre de toutes les solidarités. Elle m'avait dit ne pas comprendre la question, alors qu'il s'agissait pour moi de ne pas tout miser sur les solidarités obligatoires liées au travail, mais de soutenir aussi les solidarités familiales et associatives. »

Cette orientation va de pair avec l'idée du maintien en milieu ordinaire de vie, qu'il s'agisse des personnes âgées ou handicapées ou encore des jeunes en difficulté. Sans les opposer à l'insertion et tout en affirmant la place des structures qui assurent une fonction d'internat (hôpitaux, maisons de retraite, pour enfants en danger), M. Théry et son équipe poussent au développement de l'aide et des soins à domicile, ou dans son environnement proche. Ce qui pose la question souvent ignorée de l'aide aux aidants.

Depuis 20 ans qu'il n'est plus directeur de l'Unioipss, sa retraite a été très active - président de la Fédération des centres sociaux, membre du CES, vice-président de l'Unioipss - et l'est encore. Et s'il fallait indiquer une direction, ce serait celle-ci : que l'Unioipss continue à exercer un rôle d'éclaircisseur et d'avant-garde. Et tant pis, sourit-il, « si de ce fait les pouvoirs publics nous demandent parfois si nous sommes bien représentatifs de notre secteur... » ■

Noël BOUTTIER, Journaliste

I. Portraits de Jacques Chaban-Delmas, ancien Premier ministre sous Pompidou, qui avait développé un projet de « Nouvelle société ».



Henri Théry, toujours sur le pouce!

l'oreille du ministère et peut peser sur l'élaboration de la loi. « Nous avons soutenu la possibilité d'expérimenter des réalisations hors-norme et cherché à ce que les conventions avec l'administration soient réellement négociées et prennent en compte la spécificité des projets, évitant du même coup les stipulations abusives, comme celles de devoir soumettre le choix des responsables d'établissements à l'administration. » La loi et les décrets seront rédigés dans cet esprit, mais sur le terrain, bien sûr, le vieux tropisme étiatique prendra sa revanche... Ainsi, « les dispositifs hors-normes reconnus par la loi étaient souvent refusés par l'administration locale. Nous avons donc demandé aux Unioipss de nous faire remonter les exigences abusives, ensuite transmises à la direction de l'action sociale. »

En 1981, le rôle des associations est mieux reconnu : un Conseil national dont Henri Théry assure la vice-présidence. Mais au sein de la gauche, deux traditions cohabitent sur ce thème. « Au

PS, il y avait deux commissions aux propositions divergentes. Un groupe de travail était chargé de la vie associative alors qu'un autre, composé de travailleurs sociaux, demandait que leur travail se fasse dans le cadre d'un service public. »

L'amendement Coluche

Reconnaître la place originale de l'association, à côté du marché et de l'État, reste le grand cheval de bataille de M. Théry. Dans les années 70, il participe, aux côtés de François Bloch-Lainé, à un groupe baptisé « Développement des associations de progrès » (Dap) qui travaille sur ces thèmes. La Dap est ainsi à l'origine de la proposition de déduction fiscale pour les dons aux associations.

Mais il faudra attendre les années 86-87 pour que cette demande passe dans la loi, via l'amendement Coluche : une partie de la gauche s'y était, dans un premier temps, opposée. « Sans doute, estime-t-il, est-ce un héritage de la philosophie des

HISTOIRE D'UNE VOLONTÉ OPINIÂTRE

1947-1955 Dynamique de modernisation et de professionnalisation des "œuvres de bienfaisance"

Contexte : création d'un grand système de Sécurité sociale à la Libération, *magnifique avancée*.

- En créant l'Uniojss en 1947, les "œuvres" dites de "bienfaisance" se dotent d'une organisation pluraliste, susceptible de regrouper leurs différentes affinités idéologiques ou philosophiques. Il s'agit de marquer l'existence d'opérateurs privés non lucratifs cultivant des valeurs spécifiques, aux côtés d'un dispositif essentiel, mais par nature généralisateur et administratif.

1955-1975 Interface entre pouvoirs publics et associations

Contexte : la France est entrée dans une ère industrielle nouvelle.

- Pour contribuer à l'invention de modalités de prise en charge des populations en "difficultés sociales", l'Uniojss se construit un rôle d'interface entre les pouvoirs publics et les associations qu'elle rassemble.
- Elle intervient notamment dans l'élaboration de la loi hospitalière de 1970, et de la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées.

1975-1985 Mobilisation face à la crise

Contexte : fin des "Trente glorieuses" et entrée dans la "crise".

- L'Uniojss milite pour une approche visant à mieux identifier et traiter les problèmes collectifs pour restituer une place aux personnes en marge de la société.
- Elle souhaite une décentralisation de l'organisation de la République.
- Elle se mobilise en vue d'améliorer et de relayer sur le terrain les multiples dispositifs sociaux publics.

1985-2005 Entre opérateurs publics et acteurs lucratifs, une action spécifique

Contexte : le RMI vise à réduire les effets néfastes de "l'exclusion".

- L'Uniojss s'attelle au défi de la lutte contre la ségrégation. Elle agit en partenariat avec les collectivités publiques en vue de conforter l'application de politiques sociales mises à rude épreuve.
- Elle s'attache à faire reconnaître la capacité des personnes et des groupes à exercer plus pleinement leur citoyenneté.

En 1985, l'Uniojss crée la commission "lutte contre la pauvreté et l'exclusion" en France et en Europe composée d'une trentaine d'associations. Une démarche qui sera à l'origine d'un réseau européen et du collectif "Alerte grande cause nationale" de 1994.

ALERTE

Alerte est présent sur tout le territoire au travers de 38 collectifs répartis dans 14 régions et au niveau européen au travers d'EA RN.

Les analyses et orientations de l'Uniojss font conduire à impulser et à accompagner la création d'organismes et de dispositifs devenus essentiels pour le secteur sanitaire, sociaux, médico-social, parmi lesquels :



Le Comité de la charte du don en confiance, organisme de contrôle de la géontologie des associations et fondations, créé en 1989 <http://www.comitecharte.org>

POUR COMPLETER

● ***L'Uniopss, un pont entre les solidarités d'hier et de demain*** / Actes du 21^e Congrès de l'Uniopss, décembre 1987

« **La vitalité et la force de nos convictions** » / André Meunier, Uniopss Ile-de-France

« **Multiplication des solidarités, perfectionnement du partenariat** » / François Bloch-Lainé, Uniopss

Développer les solidarités à la lumière de notre histoire (table ronde)

- retour aux actes fondateurs
- les solidarités au cours des Trente Glorieuses
- les solidarités aujourd'hui et... demain

« **Faire face au défi d'une société duale** » / Bernard Landouzy, Ministre des Affaires sociales

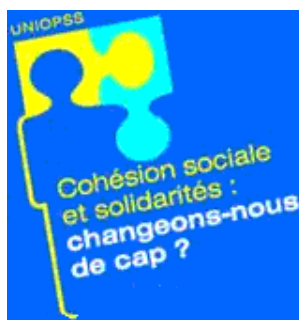
● ***L'Uniopss et les défis de l'histoire*** / Jean-Jacques Schaller, 25^e Congrès de l'Uniopss, séance inaugurale, mai 1997, p.59 à 82

● ***L'Uniopss : fondements et idées de départ*** / Henri Théry, Uniopss, 1998

Au sommaire :

La préhistoire de l'Uniopss

1. La création de l'Uniopss : le cercle des premiers fondateurs
2. Organisation et ouverture de l'Uniopss
 - une Union œcuménique
 - une Union interfédérale et intersectorielle
3. Des choix d'ordre politique
 - une troisième voie
 - pas de séparation infranchissable entre le public et le privé
 - une solidarité plurielle



**Retrouvez tous les dossiers documentaires du Centre de Ressources
sur le site internet du Congrès, dès le 19 novembre 2007 :**

<http://www.congres-uniopss.fr>

Les sites internet du Réseau Uniopss-Uriopss

- URIOPSS Alsace : <http://www.uriopss-alsace.asso.fr>
- URIOPSS Aquitaine : <http://www.uriopss-aquitaine.asso.fr>
- URIOPSS Auvergne : <http://www.uriopss-auvergne.asso.fr>
- URIOPSS Bourgogne : <http://www.uriopss-bourgogne.asso.fr>
- URIOPSS Bretagne : <http://www.uriopss-bretagne.asso.fr>
- URIOPSS Centre : <http://www.uriopss-centre.asso.fr>
- URIOPSS Champagne-Ardenne : <http://www.uriopss-ca.asso.fr>
- URIOPSS Franche-Comté : <http://www.uriopss-f-comte.asso.fr>
- URIOPSS Ile de France : <http://www.uriopss-idf.asso.fr>
- URIOPSS Languedoc-Roussillon : <http://www.uriopss-lr.asso.fr>
- URIOPSS Lorraine : <http://www.uriopss-lorraine.asso.fr>
- URIOPSS Midi-Pyrénées : <http://www.uriopss-midipyrenees.asso.fr>
- URIOPSS Nord Pas de Calais : <http://www.uriopss-npdc.asso.fr>
- URIOPSS Normandie (Basse) : <http://www.uriopss-basse-normandie.asso.fr>
- URIOPSS Normandie (Haute) : <http://www.uriopss-hautenormandie.asso.fr>
- URIOPSS Pays de la Loire : <http://www.uriopss-pdl.asso.fr>
- URIOPSS Picardie : <http://www.uriopss-picardie.asso.fr>
- URIOPSS Poitou-Charentes : <http://www.uriopss-poitou-charentes.asso.fr>
- URIOPSS Provence - Alpes Côte d'Azur et Corse : <http://www.uriopss-pacac.asso.fr>
- URIOPSS Rhône Alpes : <http://www.uriopss-ra.asso.fr>
- URIOPSS La Réunion : <http://www.uriopss-reunion.asso.fr>
- DÉLÉGATION de l'Uniopss en LIMOUSIN : <http://www.uriopss-limousin.asso.fr>
- UNIOPSS : <http://www.uniopss.asso.fr>